



# Les discours

n°4, diffusion post-congrès

## JOURNEE du Jeudi 20 novembre

- Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat..... 3

### *DEBAT « Comment mieux adapter et mieux répartir les moyens humains et financiers ? »*

- Intervention de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,  
ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de  
l'aménagement du territoire ..... 5
- Intervention de Monsieur Alain LAMBERT,  
ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire ..... 9

### *DEBAT « Politique de la ville : quels changements ? »*

- Intervention de Monsieur Jean-Louis BORLOO,  
ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine ..... 11

### *DEBAT « Les pays : quelle place et quel rôle dans l'organisation territoriale ? »*

- Intervention de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,  
ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de  
l'aménagement du territoire ..... 13
- Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,  
ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales .. 16



**Intervention de Monsieur Christian PONCELET,  
Président du Sénat**

**Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, cher ami Daniel HOFFEL,  
Monsieur le Ministre, cher ami Jean-Paul DELEVOYE,  
Mesdames et Messieurs les maires de France métropolitaine et d'outre-mer,  
Mesdames, Messieurs, chers amis,**

Permettez-moi de vous dire, en toute simplicité et en toute sincérité, combien je suis heureux de vous retrouver pour cette grande fête des maires qui constitue un moment fort d'échanges, de débats, mais aussi de convivialité, au-delà de nos différences de sensibilités politiques.

Deux raisons principales expliquent le plaisir que me procure notre rencontre républicaine.

Première raison : je suis fier d'avoir longtemps appartenu à la grande famille des maires de France, ces nouveaux hussards de la République, ces fantassins de la démocratie, dont l'action quotidienne, faite de dévouement et d'abnégation, permet, vaille que vaille, de préserver le pacte républicain aujourd'hui fragilisé par une dérive communautariste.

Seconde raison : je suis heureux de vous apporter le salut du Sénat de la République, assemblée parlementaire à part entière, mais aussi, - c'est un plus, un bonus -, représentant des collectivités territoriales.

Émanation des communes, le Sénat est le protecteur de l'autonomie locale, le défenseur de la décentralisation et l'avocat des maires de France, dont il partage les préoccupations et comprend les aspirations.

L'action du Sénat dans la conception, l'élaboration et l'adoption de la loi Fauchon sur la responsabilité pénale des décideurs en matière de délits non intentionnels constitue un témoignage probant de cette proximité qui confine, en l'occurrence, à la promiscuité.

C'est parce que le Sénat est le porte-parole des maires de France qu'il m'est impossible de laisser dire, sans réagir, que les communes seraient les grandes oubliées de l'acte II de la décentralisation. Il n'en est rien.

D'abord, parce que les communes et les villes recevront, elles aussi, de nouvelles compétences comme la lutte contre l'insalubrité, la sectorisation des écoles, le logement des étudiants, les ports de plaisance, les aérodromes, etc.

Ensuite, parce que la consécration constitutionnelle du principe de subsidiarité et la relance de la décentralisation confortent le rôle premier de la commune comme acteur du développement économique, social et culturel de son territoire.

Enfin, parce que l'avènement de la République des proximités renforce, si besoin en était, la légitimité de la commune comme cellule de base de la démocratie, comme lieu d'expérimentation de nouvelles formes de démocratie directe et comme espace de citoyenneté au quotidien.

Les Françaises et les Français en quête d'enracinement et de participation ne s'y trompent d'ailleurs pas : ils plébiscitent la commune et son maire.

C'est parce que vous occupez cette place privilégiée dans le palmarès institutionnel et affectif de nos compatriotes que vous avez une vocation particulière à promouvoir la décentralisation.

Car aujourd'hui, un décalage inquiétant se fait jour entre, d'une part, le regard globalement positif que portent les élus locaux sur la relance de la décentralisation et, d'autre part, l'attitude plus réservée ou plus frileuse de nos concitoyens.

Cette différence de perception constitue, sans doute, une conséquence de la diabolisation de la décentralisation, au printemps dernier.

Il vous appartient donc de prendre vos bâtons de pèlerin pour expliquer à nos concitoyens que la décentralisation n'est pas inexorablement synonyme d'explosion des impôts locaux et que décentraliser ne rime pas forcément avec inégalité.

Il nous faudra convaincre nos concitoyens que la décentralisation, véritable oxygène de notre République, est une réforme structurelle, une révolution culturelle, et un projet de société.

Oui, la décentralisation est une réforme bénéfique pour les Françaises et les Français, même si ses effets positifs ne sont pas immédiatement perceptibles.

En premier lieu, parce que la décentralisation libère les initiatives locales et catalyse les énergies du terrain.

En second lieu, parce que la gestion de proximité, en rapprochant les décideurs des citoyens-contribuables, s'est avérée efficiente. Je ne rappellerai pas l'exemple éclatant de l'entretien et de la construction des écoles, des collèges et des lycées.

A l'évidence, proximité rime avec efficacité. Grâce aux bienfaits de la gestion de proximité, la décentralisation c'est, au pire, un meilleur service pour le même coût et, au mieux, un meilleur service pour un moindre coût. La proximité, c'est du « gagnant-gagnant ».

Toutefois, nous ne sommes pas suffisamment naïfs, les uns et les autres, pour croire, un seul instant, que la décentralisation produira ses effets bénéfiques par un simple coup de baguette magique.

D'une manière générale, la décentralisation n'atteindra son but que si les rapports entre l'Etat et les collectivités locales sont placés sous le triple signe de la clarté, de la lisibilité et de la sécurité.

Clarté, lisibilité, sécurité, mais aussi responsabilité, car l'Etat doit considérer les collectivités locales comme des partenaires responsables et non comme de simples sous-traitants sans marge de manœuvre.

En particulier, le succès de l'acte II de la décentralisation dépendra de l'attribution aux collectivités locales de moyens financiers, sûrs, suffisants et satisfaisants, et de ressources humaines, motivées, formées et adaptées.

Telle est la condition sine qua non de la réussite de la relance de la décentralisation.

\*

\*\*

Pour les moyens financiers, force est de constater que la réussite de l'acte II est subordonnée à l'établissement de relations financières saines, sûres et sereines entre l'Etat et les collectivités locales.

C'est au nom de cet objectif, éclairé par les leçons du passé, - chat échaudé craint l'eau froide -, que le Sénat est intervenu en amont lors de l'élaboration du projet de révision constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, puis lors de la discussion de ce texte, pour obtenir l'inscription dans notre Constitution de garanties et de garde-fous.

Ces verrous, qui figurent désormais dans notre loi fondamentale, résultent de la consécration constitutionnelle de principes essentiels comme l'autonomie fiscale, le remplacement d'un impôt par une autre ressource fiscale et la compensation, à due concurrence, des transferts de compétences.

Des lignes jaunes sont ainsi tracées et leur franchissement pourra être sanctionné par le Conseil Constitutionnel.

C'est une avancée considérable qui devrait être de nature à nous, à vous, rassurer.

En outre, les nouvelles compétences dévolues aux collectivités territoriales ne seront transférées que le 1er janvier 2005. D'ici-là, nous aurons le temps d'évaluer avec précision, et en grandeur nature, le coût d'exercice des compétences transférées. Le Sénat, veilleur vigilant de la décentralisation, apportera sa contribution à cette évaluation. Je peux vous l'assurer.

Par ailleurs, le montant et les modalités de la compensation financière versée par l'Etat figureront dans le projet de loi de finances pour 2005, dont le Parlement sera saisi à l'automne prochain. Il pourra en débattre et, le cas échéant, corriger le tir.

Enfin, le Sénat a obtenu, la semaine dernière, lors de la discussion du projet de loi sur les responsabilités locales, qu'il a examiné en priorité, que la période de référence pour le calcul du montant des charges de fonctionnement transférées soit portée à trois ans.

Toutes ces garanties devraient éviter que la dévolution des nouvelles compétences ne s'apparente à une opération de délestage de l'Etat.

Après « l'étape » des transferts de compétences, il nous faudra engager une réflexion d'ensemble sur l'indispensable réforme de la fiscalité locale, qui a atteint ses limites, et sur la nécessaire refonte des concours financiers de l'Etat, qui sont à bout de souffle !

Sur la fiscalité locale, le constat est clair et partagé par tous : elle est injuste, archaïque et obsolète. Elle est d'autant plus dépassée, cette fiscalité locale, que le seul impôt local moderne, je veux parler de la taxe professionnelle, a été démantelé. Cet impôt, qui présentait pourtant le mérite d'instituer un lien entre la commune et l'entreprise, est aujourd'hui en sursis.

Donnons-nous enfin les moyens de doter les collectivités locales d'impôts localisables, modernes et évolutifs en fonction de la conjoncture, à laquelle elles contribuent largement en assumant près de 75% de l'investissement public.

Par ailleurs, il est grand temps de mettre fin au système déresponsabilisant de dégrèvements et de compensations qui fait de l'Etat le premier contribuable local de France.

Aujourd'hui, nous devons mener une réflexion sans tabous ! Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), contribution sociale généralisée (CSG), aucune de ces impositions n'appartient, par essence, définitivement et en totalité à l'Etat !

Cette réforme ne pourra pas non plus faire l'économie de la révision des valeurs locatives cadastrales, souvent promise et toujours remise.

Trancher, sans délai, cette « épineuse » question conditionne pour partie le succès de cette réforme d'ensemble qui passe également par une refonte des concours financiers de l'Etat.

En l'espèce, nous devons parvenir à concilier autonomie locale et péréquation, deux principes apparemment antagonistes mais désormais d'égale valeur constitutionnelle.

Car, les disparités de richesse fiscale n'ont jamais été aussi criantes. Je ne vous citerai qu'un chiffre : 10 % des communes concentrent aujourd'hui 90 % des bases de taxe professionnelle. Il est donc temps de remettre à plat les nombreux mécanismes de péréquation, dont la complexité est inversement proportionnelle à leur efficacité. Ils ont vécu !

Par ailleurs, la concurrence, au sein d'une même enveloppe, entre péréquation et intercommunalité doit cesser !

L'enveloppe de l'intercommunalité doit être « sanctuarisée ».

Au-delà, pourquoi ne pas définir un mécanisme de « convergence » de la richesse fiscale ? Ce « lissage », par collectivité et pour chaque taxe, passerait par la « réattribution » de bases « fictives » aux collectivités les moins « favorisées ».

Elles pourraient, ainsi, pleinement exercer leur « libre arbitre fiscal » et recouvrer des marges de manoeuvre.

La répartition de ces bases pourrait être déterminée au niveau local en fonction de critères de richesse fiscale rénovés ; pourquoi pas sur la base d'un « indice synthétique » comme vient de le proposer mon collègue sénateur Jean FRANÇOIS-PONCET ?

Vous l'avez compris, les enjeux sont importants et les espérances nombreuses. Je forme le vœu que le gouvernement entende mon appel !

\*

\*\*

Tout comme je souhaite qu'il prenne la pleine mesure du volet humain de la décentralisation, trop souvent passé sous silence.

Mesdames et Messieurs les maires de France, j'ai été personnellement meurtri par ceux qui ont véhiculé, il y a quelques mois, l'idée d'une « sous fonction publique ».

Non, la fonction publique territoriale n'est pas une fonction publique de « seconde zone ». Non, la fonction publique territoriale n'est pas une fonction publique au rabais ! Quant à nous, les élus locaux, serions-nous des employeurs de second rang, suspects de favoritisme ou de clientélisme ? A l'évidence non !

Dans ce contexte, j'ai souhaité, dès avril dernier, engager une réflexion, avec certains de mes collègues sénateurs, sur l'adaptation du statut de la fonction publique territoriale à l'évolution des missions et aux enjeux sociaux : vieillissement démographique, allongement de la durée de la vie professionnelle, émergence des nouveaux métiers, développement de l'intercommunalité, ouverture européenne.

Autant de défis auxquels la fonction publique territoriale va devoir faire face dans les mois et les années à venir.

Ce groupe de travail, présidé par mon collègue Jean-Jacques HYEST et dont le rapporteur était mon autre collègue Alain VASSELLE, a formulé 34 propositions dont l'objectif est double : d'une part, conférer davantage de souplesse de gestion aux élus locaux et, d'autre part, adapter le statut aux nouveaux besoins des collectivités locales.

En clair, il s'agit de simplifier et d'assouplir les procédures de gestion des ressources humaines et de transformer le statut, qui a bientôt vingt ans, en un véritable outil de « management » des personnels. Notre but est de mettre la compétence au cœur de la carrière avec la reconnaissance d'un véritable « contrat individuel de formation » tout au long de la vie et pour tous les agents.

Il s'agit aussi de favoriser la mobilité et de rationaliser les modalités de recrutement en renforçant la promotion interne, en simplifiant les concours, en reconnaissant les acquis de l'expérience et en harmonisant les seuils démographiques.

Nous devons, en outre, reconnaître les talents par la rétribution des fonctionnaires en fonction d'objectifs de performance, individuels ou collectifs, clairement définis.

Nous souhaitons, enfin, tout comme l'Association des Maires de France, associer les employeurs territoriaux aux négociations nationales en matière salariale.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis, M. le Ministre, de votre décision de déposer un projet de loi, en janvier prochain, afin de définir des principes adaptés et de mettre en œuvre des institutions renouvelées au service des collectivités locales et des fonctionnaires territoriaux, mais surtout au service de nos concitoyens.

\*

\*\*

Mesdames et Messieurs les maires, vous l'avez compris, les espérances sont grandes !

Je compte sur vous pour gagner le « pari du local », le pari de la République des territoires, le pari de la République des proximités.

Je compte aussi sur le Premier ministre pour ne pas se départir de sa persévérance décentralisatrice. Il a tout ma confiance, accordez lui la votre !

Tournons nous résolument vers l'avenir pour démontrer encore une fois toute la vivacité, toute l'énergie et toute la puissance du chœur des maires de France. Entonnons ensemble l'hymne d'une France décentralisée, d'une France libérée de ses entraves, d'une France dynamique. Offrons à nos enfants la perspective d'une République réconciliée et l'ambition d'une République moderne, d'une République solidaire, d'une République humaine.

**Intervention de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,  
ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire  
dans le cadre du débat « Comment adapter et mieux répartir les moyens humains et financiers ? »**

*A une question d'un maire concernant le départ de personnes recrutées sur des contrats « emplois-jeunes », et sur les efforts que font parfois les petites communes pour former des agents dans la fonction publique territoriale, sans pouvoir conserver ces agents au-delà de quelques mois après leur formation, Mme DESCAMPS-CROSNIER répond en évoquant la création des troisièmes concours, mis en place pour permettre l'entrée dans la fonction publique notamment aux personnes ayant bénéficié d'emplois jeunes.*

*Monsieur Jean-Paul DELEVOYE intervient pour compléter cette réponse.*

Sur ce point particulier – et j'en profite pour féliciter Philippe LAURENT et Mme DESCAMPS-CROSNIER parce que le travail qui a été effectué par l'AMF, et (j'en profite aussi pour saluer le Président du Sénat) le rapport HYEST-VASSELLE sont tout à fait remarquables, j'y reviendrai tout à l'heure – mais sur le point particulier que vous évoquez, Monsieur le maire, deux observations :

Sur les emplois jeunes, réjouissons-nous que les talents soient récompensés et qu'ils puissent envisager de rebondir et de pouvoir trouver une expression de leur carrière selon leur choix : les emplois-jeunes, dans l'esprit, ne nous appartiennent pas.

Par contre, le problème que vous posez, qui devient insupportable, c'est que vous payez la formation d'un fonctionnaire qui, trois, quatre ou cinq mois après, part dans une autre collectivité locale. On a affaire à une situation totalement injuste de collectivités locales qui passent leur temps à payer des formations pour des fonctionnaires qui ne restent pas et de collectivités locales qui ne payent pas la formation et qui les récupèrent.

Nous avons l'intention de proposer dans la loi, en janvier 2004, la chose suivante : d'abord, sur la formation, nous souhaitons, et c'est je crois aussi une proposition du groupe de travail de l'AMF, raccourcir la formation initiale, de façon à ce que lorsqu'on recrute quelqu'un, on ne le voie pas disparaître pendant un an. Donc raccourcissons la formation initiale pour que l'agent soit opérationnel immédiatement, quitte à ce qu'ensuite, on puisse avoir une formation continue telle que vous l'évoquez. On peut peut-être même imaginer qu'il y ait une formation quasi-obligatoire pour tous, même d'une journée ; même pour un recrutement sur un emploi de catégorie C, ce n'est pas inintéressant que l'agent connaisse la différence entre ordonnateur et comptable, le fonctionnement de la commune, l'institution, etc. Donc, moi je suis assez favorable à ce que lorsque quelqu'un entre dans une collectivité locale, il ait une sensibilisation par une formation initiale, même d'une journée - sur l'entreprise quand on est dans le secteur privé, ou sur l'institution quand on est dans le secteur public.

Concernant l'aspect particulier que vous évoquez, je suis favorable à ce qu'on introduise dans la loi le fait que quand une collectivité locale paye une formation, c'est un investissement, qui permet un déroulement de carrière favorable pour un agent. La moindre des choses, c'est qu'il y ait une réciprocité, et que l'agent soit tenu de rester au moins trois ans dans la collectivité locale qui a payé sa formation. Par contre, on ne peut pas aller contre la liberté de quelqu'un qui a vraiment envie de partir ; eh bien, dans ce cas, la collectivité locale qui recrute cet employé déjà formé rembourse au prorata temporis la formation à la collectivité locale qui en a été à l'origine. Il faudra peut-être qu'il y ait des durées variables, parce qu'il y a des formations pour des cadres qui sont extrêmement onéreuses et longues, et qui mériteraient peut-être un engagement de cinq ans, et d'autres qui sont moins coûteuses, etc.

Voilà le principe que nous entendons inscrire dans la loi, qui, je crois, est une proposition de l'AMF, une proposition du groupe de travail du Sénat, et qui en tout cas nous convient parfaitement.

*Monsieur Jean-Paul DELEVOYE répond ensuite à une question concernant les évolutions envisageables en matière de rémunération, et en particulier le salaire « au mérite ».*

Je voudrais vous indiquer les directions que nous entendons prendre dans le projet de loi que nous avons l'intention de déposer début 2004 en parfaite harmonie avec Patrick DEVEDJIAN, et je remercie Monsieur Dominique BUR d'être présent. Vous avez évoqué un aspect particulier qui est la problématique de la rémunération.

Madame DESCAMPS-CROSNIER l'a indiqué, j'ai souhaité mettre en place un collège des employeurs publics, de façon à ce que l'Etat, les hôpitaux et les collectivités territoriales puissent être associés à la préparation des négociations salariales qui doivent avoir lieu avec les organisations syndicales pour l'ensemble des fonctionnaires. Nous avons mis en place quelques nouveautés.

La première, c'est que, contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé, la périodicité, la date, la nature des rencontres avec les partenaires sociaux est à la discrétion totale du gouvernement, et donc elles ont lieu tous les ans, tous les deux ans, tous les trois ans, ...

Nous avons décidé de proposer aux organisations syndicales, à partir du 1er janvier 2005, qu'il y ait une négociation obligatoire annuelle, ce qui fait qu'à partir de ce moment là, on sera d'accord ou pas d'accord sur un an. Et l'Association des maires de France y est totalement associée.

La deuxième chose est que nous avons mis en place un observatoire des salaires publics. Pourquoi ? Parce que nous sommes en France dans un pays extrêmement intelligent, où l'on vous fournit les statistiques en fonction des conclusions que l'on veut vous faire adopter, et non en fonction de la réalité du problème posé. Découvrant pendant les vacances les dossiers sur les salaires, je me suis étonné de constater que, selon les sources, j'avais des conclusions différentes.

Nous avons par contre un effort à faire sur les analyses statistiques, notamment des collectivités territoriales – ce n'est pas un reproche que l'on vous fait, c'est un reproche que je fais au niveau de l'Etat - où nous avons des statistiques quelquefois à N-2 ; il est donc difficile de prendre des bonnes décisions avec des références qui ont deux ans. Donc nous allons stabiliser nos réflexions sur un observatoire des salaires publics.

Troisième élément : nous allons, avec les organisations syndicales, dès le 27 novembre, demander à réfléchir à de nouveaux paramètres, car dans l'état actuel des choses, les négociations aboutissent systématiquement à l'impasse, quels que soient les gouvernements. Pourquoi ? Je le voyais dans le baromètre que vous indiquiez tout à l'heure sur le plan financier, concernant vos préoccupations de l'évolution de la masse salariale des dépenses de personnel par rapport à vos ressources. Nous entendons une position syndicale que l'on peut comprendre, qui consiste à comparer l'indice de la fonction publique, qui est à 52 euros et quelque, qui est la base de toute la construction statutaire, et l'indice de l'inflation, avec un argument logique qui consiste à dire : « lorsque l'indice n'augmente pas comme l'inflation, perte de pouvoir d'achat ». Or ce raisonnement n'est pas juste, puisque même avec un indice à zéro, avec les promotions, les primes, les GVT, etc., la masse salariale augmente de 2, 3, voire, avec le RMBB, 4%. Par conséquent on ne peut pas ne pas tenir compte de cet impact sur la masse salariale. De même, les mesures sectorielles viennent aussi gonfler cette masse salariale au profit de certains fonctionnaires et pas d'autres. C'est donc un sujet sur lequel nous allons réfléchir.

Quatrième élément, c'est la question que vous posez, Madame : c'est que nous, nous souhaitons - et je remercie vraiment le groupe de travail de l'AMF et celui du Sénat - mettre un terme à toutes les situations formalistes et totalement hypocrites. Je m'explique : Premièrement, quand on ouvre un poste, 9 fois sur 10, on sait à qui on va l'affecter, mais on laisse croire que le poste est ouvert à tout le monde. Il faut qu'on arrête cette espèce d'hypocrisie.

Deuxièmement, quand on ouvre un concours de niveau bac, tous les bac+3 enlèvent les places et on a une double frustration des sur-diplômés sous-payés et des gens qui ont le niveau évincés.

Troisièmement, on a les « reçus-déclassés » : ceux qui sont sur une liste d'aptitude et qui n'ont jamais de poste. Et là on a une frustration incroyable. D'où le besoin qu'évoquait Mme DESCAMPS-CROSNIER d'une meilleure organisation des concours et de l'adéquation entre les postes offerts et les candidatures.

Quatrièmement, aujourd'hui, il faut que nous réfléchissions sur les notations : on démarre à 13, on finit à 20, parce qu'on est toujours d'accord pour augmenter les notes, jamais pour les baisser, et qu'on est dans un système d'une totale hypocrisie, où on passe des heures à discuter de 0,10 points sur 20, au lieu de parler de la stratégie du développement, de l'objectif de la collectivité territoriale et de la motivation. Moi, je suis de ceux qui pensent, même si la solution proposée mérite d'être améliorée, qu'au lieu d'avoir une note absolue - 17, 18, 19, 20...- je préférerais une notation relative - +1, +2, +3, -1, -2, -3 - et que l'on dise les raisons pour lesquelles la note augmente - parce que le travail était meilleur - ou diminue - parce que le travail est moins bon.

Mais ceci signifie deux choses : cela signifie une formation importante des chefs de service et de l'encadrement intermédiaire ; et que celui-ci ne se sente pas lâché par l'encadrement supérieur, voire même par les politiques. Parce que nous avons une obligation : plus notre fonction publique sera performante, avec des compétences et des talents de plus en plus élevés, et plus, si nous n'avons pas en face des élus formés, préparés à la gestion des ressources humaines, nous aurons un déséquilibre de compétences, un affaiblissement du pouvoir politique, et une absence de politique de management.

Le management des ressources humaines, c'est la lisibilité des objectifs, la mobilisation du responsable politique, l'investissement de l'encadrement supérieur et intermédiaire, l'évaluation, le contrat d'objectif, la responsabilisation. Et il faut qu'on abandonne ce mode de fonctionnement où pour avoir la paix, on met 20 à tout le monde, et on donne des primes à tout le monde. Je crois que sur ce sujet, le bon sens, c'est que le fonctionnaire motivé doit voir sa carrière accélérée par rapport au fonctionnaire moins motivé. Chacun est libre de faire ce qu'il veut, mais aujourd'hui nous avons un devoir de rendre compte, vis-à-vis du contribuable, vis-à-vis de l'usager, et la justice ne consiste pas à défendre l'indéfendable, elle consiste à défendre celui qui fait des efforts par rapport à celui qui n'en fait pas.

Sur ce point, là aussi, arrêtons les hypocrisies, si l'on veut jouer les promotions et l'accélération de carrière pour les gens motivés, il faut aussi que l'on ait le courage de poser le problème des sanctions. Car lorsque quelqu'un à l'évidence est déficient dans son service, et que la complicité politico-syndicale consiste à dire « on n'en parle pas pour ne pas créer de vagues », le résultat, ce sont les copains dans le service qui occupent la place, et c'est le service public qui est affaibli.

Il y a plusieurs situations possibles :

Soit la personne n'est pas adaptée pour le poste, et on doit lui permettre une seconde carrière, ce que nous avons proposé notamment dans l'éducation nationale, où à l'évidence, au bout de 25 ans quelqu'un peut se sentir fatigué, démobilisé psychologiquement, moralement affecté par des problèmes familiaux, par des problèmes de santé, ou de lassitude. Et donc, dans ce cas, comment lui permettre de rebondir dans un nouvel espace : c'est toute la problématique de la mobilité, qu'évoquait aussi Mme DESCAMPS-CROSNIER. Et sur ces problèmes de mobilité, il faut que nous puissions comparer la politique de l'Etat, la politique hospitalière et celle de la fonction publique

territoriale, qu'il n'y ait pas de fonction publique noble et de fonction publique moins noble, et nous devons veiller aux passerelles. D'où la proposition, notamment dans le rapport DREYFUS, de voir un peu l'harmonisation entre les parcours de carrière.

Parce que, là aussi, cassons l'hypocrisie, je le dis avec beaucoup de fermeté, quand j'ai pris mes fonctions de ministre, venant de l'Association des maires de France, j'arrivais avec une formidable conception de l'unité de la fonction publique. Et j'ai découvert que depuis 40 ans, là aussi avec la complicité politico-syndicale, il y avait tout ce qu'il fallait pour cloisonner la fonction publique, et en fin de compte avoir 10 ou 15 fonctions publiques. Il y a la fonction publique noble, celle de l'Etat, et une fonction publique moins noble, celle des collectivités territoriales ; il y a des carrières nobles, celles des finances, et des carrières moins nobles, celles des affaires sociales ; et on a mis toute une série de primes, d'indices, de trucs, etc., même des heures supplémentaires qui ne sont pas faites, mais qui permettent d'augmenter la rémunération, parce que l'on pouvait, ainsi, satisfaire les gens alors que le travail n'était pas fait. Eh bien il faut qu'on arrête ce genre de choses. On ne peut pas demander la transparence en politique, et l'opacité dans la gestion administrative. Il faut savoir qui fait quoi, qui est payé pour quoi faire, et si le paiement et le salaire sont justifiés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons faire en sorte que le fonctionnaire soit un acteur de la réforme ; qu'il soit mobilisé. Ce ne sont pas les fonctionnaires qu'il faut critiquer, c'est le système. Aujourd'hui notre système est ainsi fait que celui qui dépense est mieux récompensé que celui qui économise, parce que s'il est en déficit, on lui remet des sous ; celui qui économise, on les lui pique ; il faut donc qu'on arrête ce genre de chose.

Le deuxième élément, c'est que celui qui ne prend pas de risque a une carrière plus tranquille que celui qui prend des risques. Là aussi, il faut qu'on donne le droit à l'erreur, et qu'on fasse confiance ; c'est la raison pour laquelle nous avons dit très clairement, à ce sujet, que nous devons mettre en place la notion de performance et de contrat d'objectif avec le salaire au mérite pour le cadre supérieur, avec lettre d'objectifs, évaluation, résultats, et mobilisation de 15 à 20% dans l'enveloppe constante pour les hauts fonctionnaires de l'Etat. D'autre part, il nous faut réfléchir, administration par administration, commune par commune, sur les notions de performance et d'évaluation. J'ai en tête un service de la DDE qui m'expliquait par A+B que la dématérialisation du service public qu'ils avaient entreprise concernant les appels d'offres faisait économiser je ne sais plus combien de kilos de papier, je ne sais plus combien d'heures, et il me disait fièrement, 360 000 d'euros d'économie pour l'administration. Je lui ai dit « ça c'est parfait, et vous en récupérez combien ? » ; il a répondu : « zéro ».

On devrait avoir un contrat permettant d'améliorer les conditions de travail, pas forcément la rémunération individuelle : ce que souhaitent les fonctionnaires, quelquefois, ce n'est pas plus de salaire, mais plus de considération, plus de reconnaissance, plus de soutien, plus d'évaluation, et quelquefois aussi plus d'autorité. Et là, la formation des élus gestionnaires de la fonction publique est quelque chose d'important.

Donc, sur le mérite, nous avons mis en place cette notion de « salaire au mérite », « salaire à la performance », et nous avons aussi, dans le schéma de modernisation des ministères, parlé de productivité. Nous sommes dans un pays où il y a des mots tabou : le mérite, on n'en parle pas ; cela veut-il dire qu'on ne peut pas parler du mérite dans la fonction publique ? Il faut que nous prenions l'habitude de dire qu'aujourd'hui, la légitimité du service public, c'est la qualité du service rendu, et que nous devons réintroduire les valeurs de la République dans les services publics. Nos concitoyens ne parlent plus d'« école de la République », ils disent « c'est une bonne école », ou « c'est une mauvaise école ». Ils ne parlent plus de l'hôpital de la santé pour tous, ils parlent de bon ou de mauvais hôpital. Et quand ils vous jugent, ils jugent sur la qualité des résultats, et non sur la nature statutaire du service. Donc nous voyons bien que la capacité que nous aurons à recruter les bonnes compétences au bon moment, au bon endroit, sera déterminante pour développer l'efficacité du service de nos communes.

Je voudrais pour terminer, parce que je vois que le temps passe rapidement, vous faire passer quelques messages :  
Je vais reprendre, d'ailleurs, le découpage de Mme DESCAMPS-CROSNIER sur le recrutement, sur la formation, sur le déroulement de carrière et sur les institutions.

1. sur le recrutement : je suis tout à fait favorable à ce qu'on développe la validation des acquis de l'expérience ; Je ne vois pas pourquoi quelqu'un qui a un diplôme, qui est compétent, doit repasser un examen pour pouvoir travailler dans les collectivités territoriales. J'ai toujours en tête cet officier de police de l'Etat qui est obligé de repasser un concours pour gérer une police municipale. Il faut qu'on arrête ce genre de chose. La personne a des diplômes pour être compétente, suit une formation ou bénéficie d'une reconnaissance sur titre. Il faut clarifier l'organisation des concours.

2. J'en profite d'ailleurs pour dire un mot extrêmement aimable sur la Gazette des Communes qui a traduit un propos que j'avais tenu au Sénat en disant « il n'y aura pas de grande loi de la fonction publique ». C'est très curieux, dans notre pays, on considère que le bon médecin, c'est celui qui met le plus de médicaments sur l'ordonnance, et le bon ministre, c'est celui qui fait la plus grande loi, même si beaucoup de choses appartiennent au domaine réglementaire. Ce que nous avons dit, c'est qu'avec Patrick DEVEDJIAN, nous allons faire bouger les lignes, en nous appuyant sur les rapports de l'AMF, du Sénat, etc. Mais tout ce qui peut être réglementaire, nous allons le mettre dans des dispositions réglementaires, et éviter de charger une loi de dispositifs qui n'ont rien à y faire.

Et comme il y a beaucoup de choses du domaine réglementaire, c'est très clairement dit qu'il n'y aura pas de grande loi de la fonction publique ; mais les objectifs, eux, sont ambitieux. Je voulais apporter cette clarification de façon à ce qu'on ne fasse pas la liaison en disant « il n'y aura pas de grande loi, cela veut dire qu'on fera des petits pas » : la réponse est non. Il y aura un grand pas de fait, tout en faisant en sorte de ne pas charger une loi inutilement. Il faut qu'on prenne aussi l'habitude de faire en sorte que les dispositifs réglementaires soient le plus utilisés possibles, et pas les dispositifs législatifs quand ça n'est pas la peine.

Sur les institutions, même chose : on a dit « ah, Delevoye ne parle pas des institutions ». Cela veut dire que ceux qui ne me connaissent pas ... ne me connaissent pas. Parce que quand j'ai décidé de faire bouger les choses, je vais jusqu'au bout, à moins qu'on ne me prouve que j'ai tort. J'ai toujours dit, à l'AMF, et je garde le même discours : dans ce pays, notre combat n'est pas de défendre les institutions, mais de demander aux institutions de s'adapter. Et j'ai très clairement dit au Président ROSSINOT que si nous n'arrivons pas à faire en sorte que les services fournis par le CNFPT soient à la hauteur des contributions payées par les collectivités locales, il sera contesté ; que concernant les centres de gestion, je n'ai aucune envie de défendre les structures départementales ou les présidents en tant que tels. c'est la qualité des services qu'ils rendent qui importe, et si les centres de gestion sont trop petits parce que les départements le sont aussi, ils doivent s'interdépartementaliser. Aujourd'hui, c'est la qualité du service qui doit guider l'adaptation des institutions, et non pas la sympathie que l'on porte à tel ou tel président, pour préserver sa place, son poste ou sa dimension.

Aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens de nous le permettre, et donc tout peut être remis en cause, y compris le discours et les solutions d'un ministre : je ne suis pas sûr d'avoir raison.

Aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens de gaspiller de l'argent public inutilement. Si nous voulons garder notre société humaniste, nous avons besoin d'outils de régulation publique à la hauteur des filets de sécurité sociale auxquels nous sommes attachés, de la relance keynésienne quand les cycles économiques sont faibles, et du pouvoir d'achat que l'on doit préserver aux salariés en évitant d'augmenter les impôts.

Cela veut dire que la maîtrise des dépenses publiques est aujourd'hui au cœur de notre réflexion ; et que vouloir asseoir son pouvoir politique par le nombre de ses fonctionnaires, de superposer les structures de fonctionnement quand on fait une

intercommunalité , c'est aller contre l'intérêt du pays, car ce qui est important, ce n'est pas l'impôt utilisé pour le fonctionnement, c'est l'impôt utilisé pour l'investissement. Aujourd'hui, nous devons faire en sorte que nos fonctionnaires soient responsabilisés, reconnus, soutenus et récompensés par rapport aux résultats, et nous ne devons pas avoir peur de mettre sur la table, avec les organisations syndicales, les sanctions : lorsque quelqu'un n'est plus compatible avec l'éthique du service public, nous devons le sanctionner ; c'est la responsabilité du politique. Nous n'avons pas vocation à baisser notre pantalon, nous avons vocation à assumer nos responsabilités.

J'ai donc clairement demandé à ce que sur le Centre de gestion et sur le CNFPT, avec le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, nous réfléchissions à qui fait quoi : l'organisation des concours pour l'un, l'organisation des carrières pour l'autre ; et la dimension interdépartementale ou régionale du CNFPT ou des Centres de gestion doit se faire en fonction des services à rendre aux collectivités territoriales. L'ingénierie de la gestion des carrières méritera probablement, effectivement, qu'il y ait d'un côté l'obligation d'organisation de concours, sauf peut-être pour les catégories A+, mais sur des bassins de caractère régional, avec des calendriers connus pour tous, l'information dans l'éducation nationale pour tous , la mobilité assurée pour tous, et de l'autre côté, la gestion des carrières, avec une lisibilité des parcours, et une répartition très claire entre les Centres de gestion et le CNFPT.

Donc, nous ferons bouger les institutions ; nous sommes dans un pays incroyable où on demande aux problèmes de s'adapter aux structures et jamais aux structures de s'adapter aux problèmes. Je n'ai pas changé de philosophie et, faites-moi confiance, on ira jusqu'au bout.

Sur les problèmes de quota : je suis assez d'accord avec ce que disait Françoise DESCAMPS-CROSNIER, il faut que nous réfléchissions à l'assouplissement des seuils-quota. Maintenant, faisons en sorte d'éviter que trop de liberté ne tue la liberté ; contrairement à ce que me demandait une association d'élus, je suis favorable à ce qu'on l'on ait des encadrements précis de gestion de carrière. Pourquoi ? Parce que sinon les collectivités locales les plus riches prendront les agents les plus compétents, et vous aurez une rupture d'égalité territoriale du fait de l'incapacité dans laquelle vous vous trouverez de recruter des fonctionnaires au bon endroit, au bon moment, quand vous en aurez besoin. Et l'on sera dans le cas de notre maire du Loiret de tout à l'heure, qui disait « mais moi je forme sans arrêt, ils s'en vont tout le temps ». Donc nous avons besoin d'avoir des règles très strictes ; mais à l'intérieur de ces règles, nous avons intérêt à avoir une égalité territoriale et des capacités de mobilité que nous devons faciliter, ce qui pose le problème de la politique sociale que vous évoquiez.

Je voudrais aussi que nous réfléchissions à l'équivalence entre les emplois fonctionnels et les emplois statutaires ; cela me paraît aussi un élément tout à fait important. J'ai peur d'avoir dépassé un peu mon temps de parole. Je voudrais simplement dire que nous avons quelques sujets sur lesquels j'aimerais bien que nous réfléchissions :

Moi je suis assez favorable à une mutualisation des activités syndicales, car souvent je vois des communes qui disent « moi, j'ai un bon employé, mais malheureusement, il est délégué syndical, donc je paye pour les autres la défense des organisations syndicales ». Je pense qu'à l'échelon d'un département, on pourrait peut-être mutualiser les activités syndicales. Je n'en sais rien, il faut y réfléchir. Ça me paraît être une chose sur laquelle on peut travailler.

Il faut peut-être aussi que l'on réfléchisse au fait qu'on ne doit pouvoir accéder aujourd'hui à un poste de responsabilité que si c'est la reconnaissance d'une compétence, et non pas par amitié, complaisance ou ancienneté. Et nous sommes souvent victimes nous-même du fait qu'au bout d'un certain temps, on fait bénéficier quelqu'un d'une promotion, et puis après on se dit « mince, si j'avais su, il n'a pas le niveau, il n'a pas... etc. ». Il faut donc que nous réfléchissions à ce que l'accès à des responsabilités soit précédé pour certains postes par une formation qui sanctionne les compétences.

La question, c'est comment faciliter l'accès à la formation pour les fonctionnaires ? Il est nécessaire de développer les compétences des fonctionnaires dont on aura besoin.

Je termine en vous disant simplement que depuis un an il y a eu beaucoup de travail, et que ceci a abouti.

Il y a eu le rapport COURTIAL, dont on a beaucoup tenu compte, notamment sur les quotas, les concours, etc. Il y a eu le rapport sur l'action sociale, dont on va aussi tenir compte. Il y a eu le rapport DREYFUS, que j'ai reçu hier après-midi, et que j'invite à parcourir car, conformément à son tempérament, il est provocateur, il va loin, mais il pose de vraies questions. Il y a le rapport sur la réforme de l'ENA ; vous avez vu qu'on a changé, on a bousculé l'ENA – mais réformer l'ENA, cela ne veut pas dire changer le comportement des énarques ; donc il faut aussi que l'on ait une réflexion sur ce sujet.

On a le rapport Guy BERGER qui fait que l'on va modifier les règles de déontologie pour respirer entre le secteur privé et le secteur public. On a le rapport LEMOYNE DE FORGES pour dire que l'on va mettre le droit communautaire en application dans la fonction publique, concernant notamment les contrats à durée indéterminée que vous évoquiez tout à l'heure. Et il y, évidemment la logique paritaire homme-femme que nous avons abordée.

Toutes les connaissances issues de ces rapports doivent nous amener non pas à la sérénité, mais à la fertilité et donc nous permettre d'accoucher d'ici quelques mois d'un projet de loi qui, j'espère, vous conviendra.



**Intervention de Monsieur Alain LAMBERT,  
ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire**

**Monsieur Daniel HOEFFEL, Président de l'AMF, accueille  
Monsieur Alain LAMBERT**

*Mes chers collègues, nous sommes heureux d'accueillir, en cet instant, Alain LAMBERT, ministre du Budget et de la réforme budgétaire.*

*Il a d'autant plus de mérite d'être avec nous en cet instant qu'au même moment se tient au Sénat le début du débat sur la loi de finances 2004. Il s'en est arraché, et nous devons lui en être reconnaissants. Alain LAMBERT n'oublie pas qu'il reste un élu local, président de la Communauté urbaine d'Alençon et Président de notre Association départementale de l'Orne.*

*Pour nous, il est important que ce matin il puisse nous dire ce qui, sur le plan de la réforme, est d'ores et déjà prévu dans le projet de loi de finances 2004, et ce qui reste à prévoir dans le projet de 2005.*

*Alain LAMBERT connaît, parce que nous avons eu un certain nombre de contacts avec lui, les demandes et les propositions de l'AMF, une AMF qui sait qu'en période de crise des finances publiques, tout n'est pas possible tout de suite. Et notre volonté est de garder, y compris sur le plan des finances, le sens des responsabilités et une capacité constructive de proposition. C'est dans cet esprit, cher Alain, que nous vous accueillons, en te remerciant vivement d'avoir bien voulu, en plein débat budgétaire qui n'est pas l'exercice le plus facile pour le ministre du Budget, intercaler cette séquence dans le congrès de l'AMF. Merci de tout cœur, et la parole, maintenant, est à Monsieur le ministre.*

**Intervention de Monsieur Alain LAMBERT**

Monsieur le Président et bien cher Daniel, mesdames et messieurs les maires, et, si vous le permettez, chers collègues,

Je suis en effet des vôtres, je suis le président de l'Association des maires de l'Orne, un département qui compte 506 communes et seulement 280 000 habitants : la situation des communes rurales m'est donc familière, même si je suis élu de la ville chef-lieu. Bien que dans l'actualité budgétaire, sur l'invitation de notre Président Daniel HOEFFEL j'ai souhaité venir porter la parole du gouvernement sous l'aspect financier, puisque la question des ressources est capitale pour pouvoir exercer les missions qui nous ont été confiées.

Le gouvernement mesure la valeur humaine et sociale de la fonction que vous exercez, et que j'ai l'honneur d'exercer. Cette fonction humaine et sociale de proximité est irremplaçable pour l'efficacité de l'action publique. On voit bien que l'action publique, lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre depuis l'échelon central, connaît une application sur le terrain qui manque d'efficacité et qui, hélas, est souvent trop coûteuse. Et c'est, précisément, en concevant à l'échelon central une action publique de manière suffisamment souple et générale pour qu'elle puisse être adaptée au terrain que nous pouvons donner de la valeur à notre action publique.

Je voudrais également dire que si vous avez eu le sentiment d'être un peu les oubliés de la décentralisation – je m'élève très au-dessus de ma condition, puisque ces sujets relèvent de la compétence de mon collègue Patrick DEVEDJIAN – je crois que c'est tout simplement, chers amis, parce que nous sommes déjà titulaires de très nombreuses compétences – et des compétences à caractère général – qu'il était très difficile, au fond, d'envisager explicitement de nouveaux transferts particuliers. Donc je voudrais vraiment qu'il soit clair dans votre esprit que vous êtes, sur le plus profond du territoire, le gage du bon accomplissement de l'action publique.

J'en viens aux ressources, car nous ne pouvons être efficaces sans ressources sécurisées. L'autonomie financière a été érigée

en principe constitutionnel, et la loi organique fixera le niveau plancher – qui sera celui de 2003 – au-dessous duquel ne pourra pas descendre la part de nos ressources propres. Pardonnez-moi encore une fois de parler à la première personne du pluriel, mais comme je me sens concerné, je veux vous dire que je partage avec vigilance votre préoccupation, pour que se traduise dans la loi organique de manière fidèle le principe constitutionnel qui a été érigé. Il fallait en effet mettre un terme à la suppression de pans entiers de notre fiscalité locale qui se transformaient en dotations.

Je voudrais vous donner des éléments sur quelques initiatives concrètes.

Un petit écho sur ce qu'a expliqué Gilles CARREZ à l'instant, à propos de la déliaison des taux. Cette déliaison a été instaurée l'année dernière, et le Parlement a bien voulu la voter sur ma proposition. N'y voyez pas de vanité de ma part, mais nous en parlions depuis 20 ans, et chaque année nous avons de bonnes raisons pour reporter à l'année suivante cette décision. Je n'ai pas manqué de lobbies pour m'expliquer que cela mènerait à l'effondrement de l'économie française et des entreprises françaises. Et je pense que, en n'utilisant pas à l'excès l'évolution de ces taux, vous avez montré un sens élevé de la responsabilité financière et de la responsabilité fiscale qui vous ont été confiées.

J'en viens aux règles d'indexation, avec la reconduite du pacte de croissance et de solidarité. Bien sûr, nous ne sommes pas porteurs des mêmes idées politiques. Mais je voudrais essayer de rassembler sur ce sujet. Ce n'est peut-être pas extraordinaire, en soi, de poursuivre le pacte, c'est-à-dire d'offrir aux collectivités locales leur part de croissance du pays – et les plus malicieuses ajouteront peut-être « surtout au moment où elle n'est pas très élevée » ! Mais c'est faire plus pour les collectivités locales que je ne l'impose aux services de l'Etat.

Chers collègues et amis, Mesdames et Messieurs les maires, ce n'est peut-être pas autant que vous pourriez le souhaiter, mais c'est plus que ce qui est donné à l'administration de l'Etat pour accomplir sa mission. C'est la preuve de confiance que j'ai voulu qu'on vous donne, et je remercie le Parlement, le Comité des finances locales de nous avoir soutenus et encouragés dans ce domaine. Parce que vous êtes de bons gestionnaires, des gestionnaires de proximité, parce que vous êtes jugés par vos électeurs sur l'usage que vous faites de l'argent public, je pense bonne la décision de vous faire partager une partie de la croissance.

Nous avons d'autant plus besoin de ressources qu'on nous accable de charges. Et permettez-moi de sortir une fois encore de ma condition avec cette question : l'ensemble des normes que nous sommes invités chaque année à respecter sont-elles toutes bien indispensables ? Sans doute suis-je trop rustique, trop rural, pour en comprendre parfois toute la finesse. Mais ce problème récurrent des normes, et leur coût exorbitant – pour des exigences sécuritaires tout à fait respectables – me paraît parfois hors de portée pour les budgets locaux. Elles nuisent à la performance de l'action publique dont vous avez la charge, et découragent les élus. D'où ma conviction qu'il ne faut pas avoir exclusivement les yeux rivés sur les ressources qui nous sont allouées par l'Etat. Soyons également exigeants pour faire cesser la prolifération permanente des normes qui s'abattent sur nous.

S'agissant de la péréquation, j'irai dans le sens de Pierre MEHAIGNERIE et de Gilles CARREZ. Je travaille – j'espère ne pas le compromettre ! – en étroite relation avec le Président du Comité des finances locales, Jean-Pierre FOURCADE, parce que je pense capital entre le ministère du Budget et le Comité des finances locales une relation permanente pour faire

progresser la réflexion sur tous ces sujets. Je ne sais pas s'il a eu souvent des contacts réguliers comme nous aujourd'hui. Je m'applique pour ma part à un contact régulier et presque solennisé avec lui pour que nous puissions avancer sur tous ces sujets.

Je veux vous dire que nous allons avancer, et tenir compte des recommandations, des propositions qui seront faites par le Comité des finances locales et qui seront ensuite examinées et adoptées par les Assemblées.

Quelques mots du code des marchés publics - car je sais que les marchés publics constituent un sujet de préoccupation pour vous. Le texte est actuellement soumis au Conseil d'Etat. Les grandes lignes vous en sont connues, car nous avons travaillé avec une transparence et une volonté de concertation rarement atteintes, et, pour la première fois dans l'histoire des marchés publics, un projet de réforme ne contient que des mesures de simplification du droit, et aucune procédure obligatoire nouvelle. Nous avons cherché à pousser au maximum la logique de simplification juridique. C'est la volonté du gouvernement de rendre aux élus la maîtrise de leurs décisions : le code n'est qu'un outil, pas une fin. Chacun est responsable de l'usage qu'il en fait et doit pouvoir être jugé sur la qualité de sa gestion et non sur son habileté à interpréter un droit complexe, qui parfois se retourne contre l'objectif, un rapport coût-efficacité le meilleur possible.

Deux mots sur le rôle du comptable public, puisqu'il relève de mon périmètre de responsabilité. Je tiens beaucoup à ce que notre ministère soit à votre service. Vous respectez beaucoup cette administration, parce qu'elle vous apporte des services de qualité. Mais nous sommes déterminés à accroître encore les services qui vous sont proposés.

Des exemples de simplification que j'ai introduites : la suppression du contrôle du seuil des marchés par les comptables, la mise en place bientôt généralisée d'un contrôle sélectif de la dépense, pour supprimer les contrôles tatillons qui existaient, la simplification des pièces justificatives de la dépense... Mon souci est de supprimer le carcan qui entrave la liberté de gestion locale, en simplifiant le cadre réglementaire de la gestion financière.

Je voudrais vous dire enfin que le sujet que vous attendez, que nous attendons tous est naturellement celui de la fiscalité locale. Nous avons tous rêvé d'un « grand soir ». Mais nous mesurons, parce que nous sommes responsables, la difficulté d'un changement trop brutal qui entraînerait des transferts qui seraient lourds au sein de nos communes. Le gouvernement va procéder avec pragmatisme, avec humilité également : le premier ministre vous l'a indiqué, nous serons à votre écoute sur ces questions, et notamment à travers le travail en commun que nous menons avec le Comité des finances locales.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les maires, je voudrais d'un mot évoquer la situation économique de notre pays : nous sortons du ralentissement économique le plus prononcé qu'ait connu la France en 50 ans, après ceux de 74 et de 93. Je pense vraiment que cette situation touche à sa fin : les indicateurs économiques convergent tous dans le même sens, l'activité économique a atteint dès ce trimestre un rythme annualisé proche de 2 %. La période rude que nous venons de traverser nous a néanmoins enseigné que l'Etat devait se soumettre à une grande discipline budgétaire. Ce rétablissement de la situation financière du pays, dont les comptes ne sont plus à l'équilibre depuis 30 ans - je voudrais vous l'indiquer, à vous qui avez l'obligation de tenir à l'équilibre vos budgets communaux ou communautaires - sera une œuvre de longue haleine. Elle passe d'abord et avant tout, comme je l'ai appris dans mes responsabilités de maire, par la maîtrise de la dépense. Cette conviction, mon expérience de maire me l'a enseignée. Or l'action que mène le gouvernement, Mesdames et Messieurs les maires, naturellement, donne lieu à des critiques, et parfois à des hésitations, comme toute entreprise de réforme. Mais nous devons tous avancer avec courage, avec confiance dans cette année 2004, qui doit être celle du retour de la croissance, celle du retour de l'emploi, celle d'un redémarrage général de l'activité de la France ; et la France peut espérer et croire au soutien et à l'ardeur des 36 000 maires de France.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Jean-Louis BORLOO,  
ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine  
au cours du débat : « Politique de la ville : quels changements ? »**

D'abord, merci de m'avoir convié à cette réunion, pour essayer de répondre sur trois quatre points.

Le premier : ce qui est vrai en France est vrai en Europe, c'est-à-dire que la réalité urbaine, d'agglomération ne pèse pas ce qu'elle devrait globalement peser. Regardez : les fonds structurels, deuxième politique européenne, les PIC URBAN (Programme d'initiative communautaire) plus quelques lignes de requalification urbaine sur le FEDER, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Or je suis convaincu, et je crois que c'est partagé, que la démocratie européenne se jouera dans les agglomérations. Chaque pays a sa problématique, elle n'est pas la même partout, mais, en gros, au nord de la Loire, à peu près, la situation des agglomérations européennes est extrêmement préoccupante. La forme des tensions est différente, entre les grandes agglomérations anglaises, allemandes, hollandaises, belges, sud-Suède et Danemark, et les nôtres : nous sommes directement passés à la phase concentration, voire « guettoïsation », eux sont passés par des phases intermédiaires de communautarisme probablement plus apaisées, mais ce sujet est absolument crucial. Et même l'Italie et l'Espagne, qui n'avaient pas ces problèmes, commencent, dans la banlieue de Milan, notamment, à rentrer dans ce type de sujet. Donc ne nous y trompons pas, les écarts de richesse, l'aménagement du territoire, la concentration des problèmes, l'intégration, la multiplicité des nationalités d'origine, races ou religions, est un sujet européen, dans lequel le lobby urbain a été extrêmement faible, et c'est pour nous l'axe de travail des 3-4 mois qui viennent. Donc toute personne qui peut avoir, à un titre ou à un autre, une idée, un coup de main à donner la dessus... J'ai réuni les collègues de manière informelle à Milan l'autre jour, j'ai vu notre interlocuteur britannique la semaine dernière, on va essayer de se battre sur l'évolution des fonds...

Deuxième sujet : ce qui me paraît très clair, c'est que jusqu'à il y a peu de temps, c'était un sujet de militants et de spécialistes, ou de gens concernés, maires, associations, HLM, DDE, préfets, sous-préfets, etc. Je ne sais pas si vous vous souvenez du sondage qui était sorti il y a un peu plus d'un an dans le Figaro-Magazine - je crois que c'était la Sofres - qui disait en gros que le budget le moins utile en France était celui qui concernait les quartiers et la politique de la ville ; le sentiment était qu'on avait déjà donné, et qu'on avait donné pour rien. C'était à peu près ça l'opinion générale. Le CSA qui est sorti lundi dernier - un peu plus d'un an après - dit radicalement l'inverse.

Il dit que pour 63 % des sondés, c'est prioritaire, et que pour 31 %, c'est très important. C'est à dire que 95 % des Français, dans les quartiers en difficulté, et 92 % hors quartiers en difficulté, considèrent que c'est ou prioritaire, ou très important. 76 % considèrent que c'est là, dans notre capacité à traiter ou pas ce sujet, que se joue l'avenir du pacte républicain ; et un peu plus de 60 % estiment que les tensions seront probablement de plus en plus fortes dans les années qui viennent.

Dernier élément intéressant, c'est que plus l'institution est lointaine, et moins elle est crédible, ce qui veut bien dire que c'est une affaire locale, avec des moyens regroupés d'Etat. Quand je dit « Etat », c'est « nationaux », d'ailleurs, pas forcément « Etat » au sens juridique de l'Etat. Donc on voit bien que le pilotage et la réponse sont locaux, et qu'il doit y avoir un coup de rein qui dépasse le caractère local. Mais l'intelligence doit être forcément locale, et arrivent les associations, les institutions religieuses, et les collectivités locales comme leaders. On voit bien que le monde HLM est assez sévèrement perçu, et on comprend bien pourquoi : c'est celui qui loge, et il est - injustement, à bien des égards - en première ligne, mais surtout, ce que je crois, c'est que la complexité de nos procédures fait de l'indécision, et l'indécision est mortelle pour l'entretien d'un parc, d'un patrimoine, quoi que l'on mette sous le

mot entretien : résidentiel, requalification, ou simple entretien. Quand on ne sait pas exactement ce qu'on va faire, on ne parvient pas à maintenir des parcs en état.

Ce sondage a transformé une affaire de militants ou de maires, de directeurs d'HLM très concernés en un sujet central de la vie politique de la nation - j'allais dire enfin ! - et je trouve que c'est relativement rassurant, ça nous permet, et c'est important, de nous sentir très soutenus. Je le dis parce que je le perçois par ailleurs sur les dossiers. C'est par exemple un sujet qui est, je crois, aujourd'hui, sanctuarisé sur le plan politique. Je crois que tout le monde accepte l'idée qu'on ne touche pas à ce sujet là - ça peut faire l'objet de désaccords d'appréciation, c'est une autre question. Ça ne peut pas être autrement, parce qu'il n'y a pas un seul site qui ne soit pas pluriel, si j'ose dire, entre les départements, les agglomérations, les régions, etc. On peut insister plus sur tel aspect ou sur tel autre, mais, fondamentalement, il y a tellement à faire que ce n'est pas bien grave si on place telle ou telle action en 1, en 2 ou en 3 ... Ce qui donne un climat très apaisé, et permet de travailler dans de bonnes conditions.

Passons à l'agence. En fait, la mise en place de l'agence, ce n'est que le fait de tirer les leçons des avancées antérieures, et voir où ça a bloqué. En fait, ce sont les enfants modernes des GPV. Quelles étaient les difficultés des GPV, pourquoi ça ne marchait pas trop bien, sur un concept intelligent ? On en a tiré les leçons, on a décidé de tout mettre ensemble, d'être parfaitement transparents, de garantir les financements, de les accélérer, et surtout d'empêcher les incertitudes, en provenance notamment de l'Etat. C'est ça, fondamentalement, l'histoire, dans un modèle qui est d'une simplicité inquiétante... J'ai fait une réunion avec les préfets d'Ile de France la semaine dernière, très intéressante, d'ailleurs... vous voyez les préfets d'Ile de France, ce ne sont pas les préfets les plus nuls de la République, loin s'en faut ! Et on voyait bien que, aussi brillants qu'ils soient... la chose est tellement simple qu'elle a un côté un peu inquiétant ; imaginez l'échange :

- « - c'est l'élu qui va définir le projet, et vous allez, vous, en être le responsable et dire ce qu'il faut mettre comme sous, à quel endroit, pour qui », sans qu'on se rattache à une procédure pré-existante - sur ces territoires-là, s'entend.
- Oui, mais selon quels critères ?
- selon zéro critère, selon ce qu'il faut faire, et en votre âme et conscience, et selon ce que, en fonction de votre position, vous apprécierez comme devant être fait, sur les propositions des élus »...

C'est vrai qu'il y a un côté d'appréciation auquel la structure française, qui finalement est assez suspicieuse, et ça bride, derrière, des procédures, n'est pas habituée, et que ça a un petit côté inquiétant. C'est vrai que l'idée de mettre 100 millions d'euros, ou 10 millions d'euros selon quelque chose qui est le mélange de la richesse locale, de la complexité du dossier, du partenariat... c'est un peu difficile. Mais je crois que pour autant, c'est la seule façon de fonctionner réellement.

Alors, l'agence - l'AMF, bien entendu y est présente, es qualité ; elle va désigner un représentant, ainsi que l'Association des départements, des régions, enfin, l'ensemble des financeurs - a vocation à s'adapter à la réalité.

On a testé avec l'Union, avec les partenaires sociaux, avec la Caisse des dépôts, en fonction quand même de pas mal d'expériences des uns et des autres, quel est le schéma qui permet d'être le plus souple et le plus simple possible ; on se rendra peut-être compte, dans six mois ou dans neuf mois, qu'il faut modifier des choses. On ne défendra pas un mode de

fonctionnement qui pourrait être amélioré si on se rend compte qu'il est améliorable !

On va avoir quelques soucis, probablement – je ne parle pas du guichet unique de l'agence, parce que je pense que vous le connaissez, sauf si vous estimez nécessaire, vous me le direz, que je ré-explique, mais c'est assez simple : c'est un compte en banque unique pour financer la ville, le HLM, pour refaire le quartier. Ce sont des vrais sous, une vraie convention, avec des vrais gens, oui, pour que ça arrive à l'heure, sur un programme qui est arrêté par l'élu local – agglomération, mairie, en fonction de l'organisation – et le préfet, avec ses services instructeurs, DDE, qui ne sont pas les services qui déclenchent le paiement.

La difficulté qu'on va avoir, c'est la « cloche » d'utilisation. C'est à dire qu'on a un système linéaire en entrée, des partenaires financeurs – enfin, presque linéaire, il le sera au bout de deux ans – mais il n'y a pas de raison que le taux d'utilisation par dossier soit linéaire : il va y avoir des temps d'attente, puis des grosses montées, probablement, puis une fin de chantier plus basse, très probablement... une espèce de courbe de Gauss. Donc il va falloir faire preuve d'intelligence, pour qu'on fasse nationalement comme si c'était linéaire, même si on sait que ça ne l'est pas sur chaque dossier. Parce que si on n'utilise pas les sous en 2004-2005, on a suffisamment d'adversaires qui vont trouver une meilleure utilisation à cet argent, et donc il n'est pas absolument indispensable de se promener ventre à l'air dans les

période de décembre, vous voyez, au milieu des frimas budgétaires...

Voilà, c'est, je rappelle, une institution dans laquelle l'Etat est important, mais n'est pas majoritaire dans son financement, qui est donc intégralement partenariale. A l'expérience des dossiers existants, on s'est rendu compte qu'on fonctionnait, de fait, à l'unanimité, parce qu'on se rend compte que le degré de qualité des dossiers, de précision opérationnelle, monte considérablement : hier, par exemple, on a vu celui de Grenoble, de l'agglomération de Grenoble, GPV et hors GPV, site assimilé : il y a encore deux trois choses à regarder, mais le dossier est très, très avancé ; on voit bien que ça va fonctionner ; je suis frappé par le niveau de motivation, de concertation, et de compétence technique, qui s'est libérée. Ça s'est mobilisé très, très fort... Aujourd'hui, on est à peu près au rendez-vous ; sur cette partie là, on devrait réussir, avec, forcément des cas particuliers, et c'est surtout sur ces cas particuliers qu'il faut qu'on travaille, et je pense notamment à la Seine-Saint-Denis, à une partie du Val d'Oise, qui sont dans une situation de sur-concentration de difficultés. Mais pour le reste, ça devrait marcher.

**Intervention de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,  
ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat  
et de l'aménagement du territoire**

**Monsieur Bernard MARBOEUF, maire de Lecousse et Président de pays de Fougère accueille le Ministre, en synthétisant en quelques mots les principaux points abordés et les questions posées :**

*Monsieur le ministre, de ces quelques heures que nous avons passées avec la salle et les différents intervenants – vous avez à la tribune le Nivernais, le Périgord, le pays de Morlaix, le pays de Fougère, il y a eu dans la salle des interventions sur différents territoires de notre pays - je tirerai d'abord, si vous le voulez bien, quelques affirmations qui ont été émises :*

- *Le pays, territoire de projet, de développement et d'aménagement : la question a été posée, et nous l'avons réaffirmé très clairement*
- *Le pays est ce que ce chacun voudra et veut bien en faire.*
- *Troisième affirmation : le pays, espace de cohérence, et surtout exprimant une volonté*
- *Et – je rebondis sur la question que vient de poser notre collègue de Decazeville, tout de suite – le pays, espace non politisé, parce que c'est un espace de projet et - cela a été souligné aussi - un espace de solidarité ville-campagne, notamment dans le cadre des contrats d'agglomération, et en particulier sur les territoires où il y a des sites urbains,*
- *Enfin le pays n'a pas vocation à remplacer l'Etat, mais il doit avoir une volonté forte de proposition dans le cadre de l'aménagement du territoire*

*Puis, naturellement, je passe aux questions, Monsieur le Ministre :*

- *Première question : le pays et les services publics. Est-ce que le dialogue dans le cadre du pays peut avoir lieu ? : on a parlé de la poste, on a parlé des trésoreries. Il y a naturellement un espace de débat, mais faut-il aller, et faut-il demander au préfet d'aller beaucoup plus loin et de mettre l'ensemble des services de l'Etat en cohérence avec les territoires de proximité ?*
- *Le pays, quelle réalité aussi dans l'engagement de l'Etat, dans le cadre de sa politique de contractualisation des contrats de plan Etat-région avec ses déclinaisons dans le cadre des fonds européens ? Ceux qui on mis en place les pays s'interrogent parfois sur la pérennité, ou tout au moins la mise en place des financements proposés.*
- *Enfin, est-ce que le pays est un échelon ? On a déjà répondu en disant que non, mais on sent cette inquiétude, et au-delà, ne faut-il pas aller beaucoup plus loin dans le cadre de la décentralisation, et avoir parfois le courage politique fort de se dire « mettons à plat les choses, pour peut-être réduire la voilure en terme de fonctionnement et pour avoir plus d'efficacité » ?*

*Voilà, Monsieur le Ministre, quelques points, en vous remerciant naturellement de clore ces débats.*

**L'intervention de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE**

Monsieur MARBOEUF, merci.

Je voudrais saluer la présence de Madame LEBRANCHU, de Monsieur de PERETTI, de Monsieur LECAS, mais aussi du représentant d'ETD, et simplement, effectivement, tenter de répondre à quelques questions.

D'abord, je rappelle que, lorsqu'on regarde l'histoire des pays – et, pour vous rassurer, il n'y aura pas d'autre loi – mais c'est vrai que les pays dits « Pasqua », c'était d'abord et avant tout la réorganisation de l'Etat ; les pays Voynet, c'était un peu la réorganisation des territoires, globalement, cela dit d'une façon un peu schématique. Nous, nous avons souhaité apporter deux réponses : la première, c'est la simplification dans les procédures ; c'est à dire qu'on a supprimé tous les passage CRAT (commission régionale d'aménagement du territoire), en SRAT (schéma régional d'aménagement du territoire), etc., en cherchant vraiment à rester dans la philosophie telle que vous l'indiquiez, et ce pour répondre à des défis politiques.

Qu'on le veuille ou non, aujourd'hui on ne peut se contenter de gérer nos territoires, on doit réfléchir à l'attractivité de ceux-ci, pour faire venir des entreprises, mais aussi pour répondre à des besoins de services nouveaux ou à l'émergence de services nouveaux qui d'ailleurs correspondent quelquefois soit au vieillissement de la population, soit à la thématique fonctionnelle des territoires – environnementale, résidentielle, économique...

Deuxième élément : qu'on l'accepte ou non, la mondialisation de l'économie, l'économie en réseau, doivent nous amener à avoir des réponses en termes de réseaux de territoire, de mise en réseau de territoires. Et nous avons donc intérêt à regarder la complémentarité de nos espaces communaux par rapport à un projet collectif. Et donc, ce que nous sommes fermement attachés à défendre, ce qui est important, ce n'est pas le pays, c'est la philosophie, la thématique ; c'est, dans un espace que les élus territoriaux doivent déterminer, quelle ambition collective veulent-ils avoir ?

Et le pays ne doit pas être instrumentalisé pour être un lieu de pouvoir - et d'ailleurs, dans la décentralisation, je ne cesse de répéter qu'il ne faudrait pas remplacer le centralisme de l'Etat par un centralisme régional, départemental ou intercommunal, et que si les hommes politiques se déchirent sur des ambitions, ils doivent se rassembler sur des projets - le pays doit être le résultat d'une volonté politique forte, exprimée par les élus, de nourrir une ambition commune.

Mais il faut distinguer l'espace de projet de l'espace de l'exécution : quand on confond les deux, c'est alors que les pouvoirs s'exercent, se neutralisent ou s'exacerbent. Quand on conçoit un projet, à la limite, ça n'engage personne, sauf dans sa réalisation, mais ce n'est pas un problème de réfléchir en commun autour d'une table aux défis, aux atouts, aux faiblesses et à la hiérarchisation des priorités de l'on veut avoir pour essayer d'engager une mécanique de développement. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que les pays soient l'émanation forte d'une volonté intercommunale - les EPCI - que ce soit un espace de projet, donc plutôt sous une forme relativement souple – associative - et que l'on arrête ce délai de justification d'un périmètre de deux pour rentrer immédiatement dans l'écriture du projet - et donc nous avons supprimé les passages en CRAT, etc. Vous avez posé un certain nombre de question par rapport à cela.

J'entend parler de Decazeville, de l'Aveyron, du Lot ; de grâce, arrêtons de parler de cette question qui empoisonne toute la communauté nationale, parce que c'est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire, où le département de l'Aveyron et la région se déchirent, où, pour être tout à fait franc, on a un combat entre élus où l'on est en permanence en train de justifier les positions des uns et des autres, les uns défendant le pays, les autres le critiquant.

Je crois que sur ce sujet, la mécanique est claire : il y a une volonté locale ; si les gens veulent écrire un projet, ils doivent ensuite le vendre au département, le vendre à la région, à l'Etat, à l'Europe, et s'il est pertinent, alors les crédits viendront accompagner cette volonté de construire quelque chose en commun au niveau des EPCI ; les pays, ce n'est pas un lieu ou un support pour bâtir sa campagne pour les législatives, ou sa

campagne de président de région ou de président de département. C'est simplement la volonté que l'on a de garantir un avenir meilleur à nos concitoyens, de rebondir sur les mutations économiques quelquefois difficiles, et de mettre ensemble ses talents, ses compétences et ses moyens.

De grâce, ne tombons pas dans l'idée immédiate que dès qu'on met en place une structure, on met en place des structures de fonctionnement. J'ai vu des Maisons de pays, des administrations de pays, etc. Si nous ne sommes pas capables, dans nos structures communales et intercommunales, de réfléchir à la mutualisation des moyens pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, nous aurons une accélération de celles-ci, et comme il n'y aura pas plus d'argent de l'Etat, et qu'il y aura une insupportabilité de l'impôt, ce sera au détriment de l'investissement.

A l'évidence, la préparation de l'avenir, c'est notre capacité à dégager des dépenses d'investissement, et donc à maîtriser nos structures de fonctionnement. Et je le dis parce nous, nous sommes en train de réformer l'Etat. Quand, au niveau de l'Etat, vous avez plusieurs administrations qui s'occupent du même dossier, elles mettent un talent fou à se neutraliser, à se chipoter, et c'est toujours le petit grain de sable qui vient bloquer tout le système. Si vous superposez les structures d'une administration communale, une administration intercommunale, une administration de pays, une administration départementale, une administration régionale, qui travaillent toutes sur le même dossier, vous allez passer de plus en plus de temps dans des réunions pour décider de moins en moins. Et vous allez avoir la guerre des fonctionnaires qui alimentera ou instrumentaliserà la guerre politique, même si c'est la même famille politique.

Donc, aujourd'hui, je crois que pour répondre à une exigence économique forte de nos territoires, notre administration ne sera ni de droite, ni de gauche, elle sera rapide ou pas rapide, réactive ou pas réactive, compétente ou pas compétente. Et réduire les délais entre la prise de position politique et la mise en œuvre de l'action politique sera un atout déterminant de la réussite de nos politiques de développement. Il faut donc avoir des principes simples : le pouvoir ne se partage pas, donc qui fait quoi ? un responsable administratif de l'Etat pourra être responsable d'un dossier, et un responsable politique local, de même, pourra être responsable d'un dossier, même si, derrière, il peut y avoir d'autres collectivités locales chefs de file, etc. Et quand, au niveau d'un pays, vous arrivez à mutualiser les projets sur plusieurs intercommunalités, au moins les choses sont claires. Mais prenons l'habitude d'avoir un (seul) patron politique porteur d'un projet, avec une (seule) administration qui le soutient, sinon, on va à la catastrophe : vous allez utiliser de plus en plus d'impôts pour payer des dépenses de fonctionnement, et être de moins en moins efficaces. Et c'est le cercle vicieux qui se met en place. Je crois que sur ce sujet, il faut être extrêmement vigilant, car je vois dérapier avec beaucoup d'angoisse des inflations de fonctionnement qui sont contraires à l'intérêt du développement des pays.

Troisième élément : y a-t-il des problèmes de frontière ? la réponse est non, surtout pas. J'ai vu des pays qui épousaient les cantons, qui épousaient les circonscriptions, les départements, et les régions. Mais l'économie d'aujourd'hui impose une attractivité entre territoires qui n'a rien à voir avec l'offre territoriale administrative ! Et on voit bien que si on veut avoir une attractivité des littoraux, cela dépassera forcément les limites départementales ou régionales. Et si on a une politique de réflexion sur les massifs de montagne, ça dépasse aussi ces limites : j'ai vu dans la vallée du Lot trois régions, cinq départements mettre en place un projet commun. Ça me paraît très intelligent. Il peut même y avoir plusieurs périmètres de projets. Parce que si on veut une structure souple, s'il y a une entité territoriale, on peut très bien imaginer que plusieurs pays disent, par exemple, « tiens, tout compte fait, ce serait intéressant de réfléchir à la problématique du littoral ». Eh bien on crée un espace de projet qui englobe plusieurs départements, plusieurs régions... l'espace de projet n'est pas lié aux structures

institutionnelles, mais simplement au défi politique que l'on veut relever.

Donc prenons l'habitude de mettre en place des associations de projet qui permettent d'écrire une ambition commune, ensuite exécutée par des structures territoriales très clairement identifiées, région, département, et intercommunalité.

Autre question : y a-t-il un problème d'espace « non politisé » - j'ai tendance à dire « espace fortement politisé, dans le sens noble du terme. Le pays, c'est la définition d'une politique de développement, mais surtout pas un lieu d'enjeu de pouvoir politique ; c'est cela, la différence ; ici, c'est le projet qui rassemble et l'ambition qui divise. Donc, dépassons les ambitions personnelles - ne nous faisons pas d'illusion - mais faisons en sorte que chacun soit levé vers le projet, et non pas l'inverse.

Sur la question « pays et service public », deux sujets sont à éviter :

- le moratoire : dans une société qui bouge, l'immobilisme condamne le service public.

- la réorganisation telle qu'elle se fait aujourd'hui, où chaque administration a son plan de réorganisation. Nous devons imaginer parfaitement ce que nous souhaitons mettre en place, et puis ensuite, la concertation, c'est de l'information. On vous propose une concertation pour vous dire « voilà, j'ai décidé de fermer telle trésorerie, etc. ».

Nous menons actuellement quatre expériences, en Corrèze, en Charente, en Dordogne et en Savoie avec la méthode suivante : nous réunissons les élus, la totalité des services, avec d'ailleurs deux défis qu'ils faut intégrer : le premier, c'est que nos concitoyens considèrent comme services publics des services qui ne dépendent pas uniquement de l'Etat. Et quand la garde du médecin libéral n'est pas assurée le samedi soir, on va trouver le maire en lui disant « c'est scandaleux, le service public de la santé de marche pas ». Donc on voit bien qu'aujourd'hui, c'est l'ensemble des services qu'attendent nos concitoyens qu'ils étiquettent comme service public. Le deuxième défi, défi républicain concerne la totalité des classes politiques : qui que nous soyons, faisons attention à ce que nos concitoyens ne considèrent pas le service public comme le moyen de se défaire de leurs responsabilités individuelles ; les voisins n'étant plus capables de s'entendre entre eux, les tribunaux sont saturés ; parce qu'on ne veut plus se préoccuper de son père, les hôpitaux sont saturés ; parce qu'on ne veut pas élever son enfant, les écoles sont condamnées quelquefois à ne pas pouvoir éduquer et élever en même temps. Donc nous avons, concernant le service public, à responsabiliser le citoyen pour faire en sorte qu'il ne nous considère pas comme des prestataires de service pour des responsabilités qu'il ne veut pas assurer. Sur ce sujet, il faut qu'on soit clair. Mais a contrario, les services publics en tant que services sont structurants pour l'aménagement du territoire, et donc nous sommes tout à fait favorables, au niveau d'un pays, mais c'est plutôt au niveau d'un département, et peut-être même d'une région, à une réflexion sur la réorganisation des services publics, qui apporte une garantie du service.

Je vous donne simplement les quelques éléments qui me reviennent des expérimentations que j'ai mentionnées : dans un département frappé d'une démographie médicale dramatique - les médecins partent, les cabinets ferment - ils ont dit : « on est d'accord pour fermer les bureaux de poste, mais on veut garder le facteur » ; donc ils ont développé les services de tournées, ils ont fermé les bureaux de poste qu'ils ont transformés en maisons médicales offertes aux professions libérales. Et ça marche.

Deuxième exemple : celui d'un département rural qui connaît un déclin démographique scolaire. Ils ont dit : « nos collègues vont fermer, et pourtant ils ne travaillent que six mois de l'année ». Ils sont en train de concevoir un collège avec les artisans, les commerçants, pour faire de la formation professionnelle continue pour les agents de l'Etat, les agents territoriaux et les ouvriers ou les chefs d'entreprises, et les enfants, en même temps que les personnes âgées.

Et cette thématique est en train de marcher.

Nous sommes dans un pays où tout est cloisonné, où l'administration vous explique en permanence pourquoi on ne peut pas faire ; nous, nous demandons à l'administration aujourd'hui de mettre son intelligence au service du « comment on peut faire », en redistribuant les cartes sur un seul objectif, l'usager : quel service rendre, comment développer le service. Même si c'est une réorganisation géographique des choses qui est nécessaire.

Troisième exemple, avec les nouvelles technologies, comment déconnecter la politique de l'accueil de celle du traitement ? Nos concitoyens veulent avoir un guichet de proximité où aller poser leurs problèmes. Mais la qualité du traitement est différente selon qu'on est dans un département riche ou pauvre, rural ou urbain. Grâce aux nouvelles technologies, on peut avoir des pôles d'intelligence administrative qui permettent l'égalité de traitement qualitatif du dossier fourni, et une puissance administrative équivalente des territoires. Car ce qui fait problème aujourd'hui, c'est le déficit d'ingénierie. Dans les grandes agglomérations, il y a toute l'ingénierie nécessaire pour concevoir des projets d'urbanisme, etc. Dans les petites, on manque de talents. Cette redistribution entre pôle d'intelligence et accueil fait que les pays ont vocation à travailler sur cette évolution des services publics vers le service au public, et en tout cas nous y sommes favorables.

Solidarité ville-campagne : je ne peux qu'inviter les pays à mettre en place la relation entre villes et campagne. Nous sommes en train, dans le pays d'Artois, d'avoir un pays avec la communauté Arras et l'ensemble des intercommunalités rurales. Pourquoi ? Parce que dans l'ensemble de l'Europe, nous constatons que ce qui fait les trois facteurs de développement des territoires, ce n'est pas compliqué : c'est une métropole, des infrastructures de déplacement de qualité, une main-d'œuvre qualifiée. A l'évidence, il y a toujours, dans un territoire, une locomotive, et vouloir gérer les wagons sans gérer la locomotive, ça ne marche pas. Et vouloir créer des pays pour se battre contre la ville, ou vouloir créer des pays urbains pour contenir, c'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire. C'est d'autant plus important que le rapport de la DATAR vient de montrer qu'aujourd'hui, c'est le monde rural péri-urbain qui est en train de galoper à toute vitesse. Et si on n'a pas une réflexion sur la structuration foncière de ces territoires péri-urbains, on aura une cacophonie, une dysharmonie, un déséquilibre dans le péri-urbain qui va poser de redoutables problèmes par rapport à l'absence de services offerts.

Sur les contrats : nous souhaitons la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Et quand il y a un espace de projet de pays, ça me paraît plus pertinent de soutenir un projet mutualisé qui créera forcément des économies pour l'ensemble des personnes, et plus de résultats, et donc la priorité doit être donnée dans les futurs contrats de plan à l'émergence de ces projets mutualisés plutôt qu'à l'éparpillement et au saupoudrage. J'entendais Mme LEBRANCHU parler des FEDER : je sais que dans certaines régions, l'accélération des procédures qu'on a mise en place a fait qu'il y a une consommation importante – j'en suis ravi, pour éviter les « dégagements » d'office – mais c'est vrai qu'il peut y avoir, éventuellement, des phénomènes de paupérisation dans d'autres domaines, et il faut le regarder au cas par cas.

Est-ce que le pays est un échelon ? la réponse est non.

Démocratie participative : je suis tout à fait favorable au débat. La démocratie participative ne doit pas mettre en cause la démocratie représentative, et le pouvoir politique ne se partage pas. Et je vois aujourd'hui, par le vieillissement de la population, exploser le nombre de contentieux, parce que beaucoup d'associations se constituent surtout pour s'opposer à des projets d'intérêt général... on n'imposera plus jamais d'usine de compostage, plus jamais de... parce que les associations, très légitimement, se défendent.

Il faut donc que nous fassions en sorte de ne pas galvauder la démocratie, qui est l'écoute du peuple, l'expression directe du peuple, mais qui ne peut pas demander à ce que l'on assiste à cette dérive : je le vois à la télévision - Mme LEBRANCHU, vous devez y être sensible, compte-tenu de vos anciennes responsabilités -, moi je suis fou furieux quand j'entends à la télévision quelqu'un dire, « ah, la justice n'est pas juste ». Si on demande pourquoi : « elle n'est pas juste parce qu'elle n'a pas rendu le verdict que j'aurais souhaité, moi, citoyen, entendre ». Faisons en sorte que nos concitoyens ne considèrent pas que ce n'est pas démocratique quand le politique ne prend pas la décision qui nous plaît, et que c'est démocratique quand la décision nous plaît. Le pouvoir politique ne peut pas être aujourd'hui affaibli. Nous avons besoin, dans une démocratie, d'avoir une autorité politique très clairement assumée.

A contrario, le pouvoir politique doit favoriser l'appropriation des projets par les concitoyens. Et là où vous mettez en place vos forums, vos discussions, vos participations, c'est la bonne respiration démocratique : pédagogie des enjeux, organisation du débat, décision politique. Mais attention à faire en sorte que le pouvoir politique ne laisse pas croire aux concitoyens qu'il est prisonnier d'un débat, et que forcément sa décision doit être celle qui correspond à l'expression de celles et ceux qui viennent, et qui souvent, lorsqu'ils viennent, s'expriment dans un sens contraire à l'intérêt général et plutôt d'intérêt catégoriel. Donc oui à la démocratie participative, et non à l'affaiblissement de la démocratie représentative. Chacun son rôle, soyons clairs sur le sujet.

Sur les conseils de développement : nous avons très clairement indiqué qu'il fallait un conseil de développement, mais que c'était à partir du pays qu'il fallait l'organiser. Pourquoi vouloir, de Paris, organiser les conseils de développement selon des thématiques différentes ? C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, j'avais refusé un amendement, au Sénat, qui m'obligeait à inscrire dans les conseils de développement la présence des chambres de commerce, des chambres de métiers, des chambres d'artisans. J'avais très clairement indiqué : « ce n'est pas parce que vous êtes consulaires que vous êtes bons ». Je connais de bons présidents de chambre de commerce, et j'en connais de moins bons. Arrêtons de défendre l'institution, ce qui est important, c'est si on est bon ou mauvais. Et c'est à vous qu'il appartient de choisir un bon artisan, un bon commerçant, un bon industriel, un bon représentant ou un bon retraité, pour pouvoir nourrir votre projet ; et ce n'est pas parce que tel ou tel est institutionnel qu'il est forcément porteur d'une vérité biblique ou papale, même s'il est, généralement, pontifiant. Il faut que nous ayons la franchise de dire que ce qui est important, c'est ce qui nourrit le projet, et qu'il ne doit pas y avoir d'appropriation de poste. Les postes doivent se mériter.

Voilà ce que je voulais dire, sachant que la dynamique des pays, c'est la dynamique des projets, et que ceci me paraît être un élément déterminant de la réorganisation de nos institutions administratives, et que c'est le projet qui doit guider notre priorité politique, et non pas la défense de nos structures.

Et nous sommes donc très attentifs à favoriser cette dynamique de projet, à condition - et je terminerai là-dessus - que ce soit l'expression d'une volonté de terrain, et non pas d'une volonté imposée d'en haut. Et c'est la raison pour laquelle ce contrat doit nous permettre demain, dans l'organisation de l'Etat, de mettre en place huit pôles administratifs régionaux, faire en sorte - je suis de ceux qui le préconisent - que les contrats Etat-région, Etat-département, Etat-pays, Etat-agglomérations, puissent être de nature ou de géométrie différentes, parce qu'une solution parisienne n'est pas forcément bonne pour l'Aveyron, pour la Bretagne, ou pour le Nord-Pas de Calais. Donc gardons une souplesse administrative permettant d'accompagner un projet, qui forcément sera de nature différente suivant la région dans laquelle il sera constitué.

**Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,  
ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales**

**Monsieur Hoeffel accueille Monsieur Nicolas Sarkozy**

*Mes Chers Collègues, nous sommes heureux d'accueillir, pour clôturer notre 86ème Congrès, M. Nicolas SARKOZY, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales.*

*Cher Monsieur le Ministre, nous apprécions votre disponibilité et votre souci d'être là avant l'heure, marquant ainsi la sollicitude dont vous témoignez à l'égard des maires de France qui sont très sensibles à cette marque de sympathie.*

*Nous vous accueillons à un triple titre. Vous êtes d'abord le ministre des collectivités territoriales, le ministre des communes, le ministre des Maires et, vous le savez, les maires suivent toujours avec une particulière attention ce que peut être le contenu du budget annuel du ministère de l'Intérieur.*

*Vous êtes aussi le ministre en charge de la décentralisation. Nous avons suivi de près les préparatifs et le débat en première lecture devant le Sénat de la loi de décentralisation.*

*Et, enfin, vous êtes aussi le ministre en charge de la sécurité et des libertés locales. Et nous mesurons combien peuvent être lourdes ces trois importantes responsabilités pesant sur les épaules d'un homme.*

*Notre 86ème Congrès a eu comme thème central la décentralisation avec les maires. Et dans les larges débats que nous avons eu, depuis lundi matin avec l'Outre-Mer, depuis mardi matin avec tous les maires de métropole et d'Outre-Mer, trois thèmes ont été au coeur des discussions.*

*D'abord, ils nous demandent de veiller à ce que la place de la commune soit bien assurée, bien respectée et bien consolidée dans notre structure territoriale française, dans le cadre des débats sur la décentralisation, et à ce que le maire, responsable de sa commune, reste reconnu comme l'autorité de proximité, l'autorité proche des citoyens, l'autorité la plus respectée aussi par l'ensemble de nos concitoyens : consolider sa place est un impératif majeur.*

*Au cours de ces débats, et ce n'est pas un secret pour vous, tout ce qui touche au transfert parallèle des compétences, des finances et des personnels a fait l'objet de discussions particulièrement attentives et nous souhaitons que les principes qui ont été inscrits dans la Constitution sur le transfert équivalent des moyens financiers par rapport aux compétences se traduisent dans les faits.*

*Et en troisième lieu, nous avons eu de larges débats sur la partie intercommunalité de votre projet de loi. Une intercommunalité que nous souhaitons voir se développer parce que, aujourd'hui, il n'y a pas antagonisme, mais complémentarité et continuité entre la commune et les communautés de communes, d'agglomérations et urbaines. Nous souhaitons, et c'est un point qui a été particulièrement suivi au cours de nos discussions, que le développement de l'intercommunalité se fasse dans le respect de la personnalité de la commune et dans le respect de l'autorité du maire.*

*Voilà, je crois, résumées les trois orientations essentielles qui se sont dégagées de nos débats et tous les sondages, je le répète, démontrent que telle est aussi la volonté de nos concitoyens.*

*Je dirai un dernier mot avant que vous ne preniez la parole. Nous avons et j'ai, tout au long, Monsieur le Ministre, de la phase préparatoire de ce projet de loi et aussi au cours de la première lecture devant le Sénat, su apprécier votre ouverture au dialogue, à la discussion. Vous avez, avec Patrick DEVEDJIAN, dans les discussions au Sénat prendre en considération toute une série de nos propositions relatives au rôle de la commune et au rôle du maire. Soyez en remercié, mais sachez tenir ferme sur ces acquis que nous avons obtenus, au cours des phases suivantes du débat parlementaire. C'est dans cet espoir que je suis heureux, au nom des maires de France, nombreux en cette journée de clôture, de vous donner la parole.*

**L'intervention de Monsieur Sarkozy**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

il n'y avait vraiment aucune raison que je rate ce rendez-vous. J'en ai un autre effectivement dans la soirée, mais quand même, à mon âge, on peut avoir deux rendez-vous dans une journée sans être excessivement fatigué.

J'ajoute que, quand on est ministre des Collectivités locales, il est normal de rencontrer les maires - vous en faites bien d'autres, vous-même, quelle que soit la taille de vos communes - et que, d'autre part, quand on est un responsable politique, si on n'a pas envie de débattre ou si on a peur de débattre, il vaut mieux faire autre chose, ce qu'on sait s'appliquant naturellement à tous ceux qui ne débattent jamais.

Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord rendre hommage au ministre délégué, Patrick DEVEDJIAN, qui a fait un travail considérable à mes côtés. Nous avons, et ce n'est pas si simple, à organiser la deuxième étape de la décentralisation.

La première étape de la décentralisation, chacun l'a parfaitement en tête, ce sont les lois Deferre du début des années 80. Cette première étape, il faut le dire, parce que c'est la vérité, après la tentative, malheureusement avortée, du général de Gaulle dans le référendum de 1969, là cette première étape de la décentralisation a été portée par la gauche. Et on peut dire les choses comme elles sont, la meilleure preuve que cela a fonctionné et que cela a marché, c'est que personne n'a jamais proposé de revenir sur ce qui avait été engagé. Alors, on peut dire ce qu'on veut, il y a certainement des choses qu'il fallait améliorer, il y a certainement des choses qui auraient pu être faites mieux, mais le résultat était quand même là, les lois de décentralisation du début des années 80 restent, pour nous tous, un acquis. Simplement, ces lois, et je n'en fais le reproche à personne, devaient être complétées. Et il nous a semblé que, 20 ans après, il était venu le temps de donner un second souffle, de marquer une seconde étape de la décentralisation. Voilà ce qui a présidé à la volonté du gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN.

Le problème vient de quoi ? Il vient, me semble-t-il, de deux choses, Monsieur le Président HOFFEL, qui ne sont pas très simples. La première, c'est qu'il y a depuis bien longtemps une méfiance compréhensible entre les élus et l'Etat. Je ne dis pas avec la gauche ou la droite, peu importe, chacun en la matière ayant fauté et n'ayant aucune leçon à donner aux autres. Je ne vois pas, d'ailleurs, que les élus de gauche soient plus méfiants ou moins méfiants que les élus de droite. Il y a un problème de confiance. Lorsqu'un gouvernement engage la décentralisation, est-ce, oui ou non, pour donner davantage de souplesse ou est-ce parce que l'Etat, ne pouvant plus financer les dépenses, veut les repasser aux élus ? C'est bien la question que se posent les élus, quel que soit le gouvernement. Ne pas voir cette réalité, c'est refuser de la comprendre. Et par là même, c'est refuser d'y porter une réponse.

Puis, la deuxième difficulté de la décentralisation, et j'aimerais m'en expliquer d'un mot, c'est que, au départ, tout le monde est d'accord pour la simplification. Est-ce que vous avez déjà vu dans un congrès un président ou un rapporteur, cher Daniel, rédiger le compte rendu du congrès en disant : "Nous voulons absolument que ce soit plus compliqué." ? En général, tout le monde demande plus de simplicité, mais personne ne veut que cette simplicité soit mise au service de la brutalité. J'en connais, des choses simples.

Pour tous les technocrates de la création qui pensent qu'il y a trop de niveaux d'administration, la simplicité, eh bien, c'est de supprimer un niveau. Bon courage ! Parce que les régions ont la légitimité économique, mais les départements ont la légitimité historique et il n'était pas question de supprimer les départements. Et pourtant, c'est cela, la simplicité !



Et il y a quelques années, Cher Daniel, quand je ne sais qui avait décidé, je ne sais où, qu'il y avait trop de communes et qu'il fallait supprimer des communes pour simplifier, les maires de France se sont dressés en disant : "Non, nous ne voulons pas qu'on simplifie les communes.", parce que ces 36 600 communes, c'est autant d'étapes pour que vive la démocratie française.

Donc, la simplicité c'est un mot qui recueille le consensus, à condition que cette simplicité ne soit pas la brutalité.

Et j'espère me faire comprendre en expliquant cela. Qu'est-ce que cela veut dire au fond ? La France, notre pays, n'est pas une page blanche sur laquelle on peut plaquer un schéma théorique en disant « à celui-ci ces compétences, à celui-là ces compétences », avec une bordure comme un trottoir, bien lisse et bien franche. Cela, c'est une vision de la France qui ne correspond pas à ce que veulent les Français et à ce qu'est notre pays. Et c'est justement pour cela qu'il y a des élus qui connaissent leurs électeurs et qui savent que tout ne peut pas être réglé au cordeau.

Quand on me dit : "On va donner aux régions une compétence essentiellement d'animation économique.", qu'est-ce qui se passe, Jacques ? Il se passe à chaque fois que des départements qui conduisent, et c'était leur droit, une politique économique complémentaire, nous disent quoi ? "Oui, d'accord, c'est bien. Les régions, c'est le pôle économique, mais n'oublie pas les départements qui peuvent être utiles."

Est-ce qu'il faut le leur refuser, Mesdames et Messieurs les Maires ? Bien sûr que non, parce que la France est unique ; mais elle est faite d'une multitude de diversités, et si on ne comprend pas cela, on ne comprend pas ce qu'est notre pays.

Donc, la décentralisation, pourquoi c'est difficile ? C'est parfaitement nécessaire, mais c'est difficile. Parce qu'il y a une méfiance sur les enjeux financiers et parce que la simplicité, c'est facile à écrire, mais les conséquences de la simplicité ne doivent pas être la brutalité.

Alors, qu'a-t-on essayé de faire face à cela ? Pas si simple. D'abord, on a essayé, avec Patrick DEVEDJIAN, de créer un climat de confiance, sans doute la chose la plus difficile à faire. Et comment créer un climat de confiance ? Parce que le climat de confiance porte très exactement sur tous les sujets financiers : combien allez-vous nous donner pour faire ce que vous nous confiez ? Comment cela va-t-il évoluer ? Est-ce qu'on va se faire voler au coin d'un bois ? Voilà très exactement ce que pense tout élu, quelle que soit son étiquette politique ou le lieu où il est élu.

Alors, on a mis des garde-fous. On s'est dit : "Comment créer ce climat de confiance ?" Eh bien, on a décidé de faire ce qui n'avait jamais été fait. Jamais. C'est-à-dire de mettre les transferts de financements pour l'exercice des nouvelles compétences sous l'autorité du Conseil constitutionnel. Ce n'est pas rien. Cela veut dire que désormais 60 députés ou sénateurs pourront saisir le Conseil constitutionnel pour faire, écoutez bien, annuler une loi qui ne serait pas sincère et loyale quant à la compensation financière des charges transférées.

Annulée, par le Conseil constitutionnel.

Mesdames et Messieurs, aucun gouvernement jamais n'avait donné une garantie aussi formelle, aussi solennelle, aussi efficace en la matière. Cela, ce n'est pas une garantie de comptable. Je n'ai rien contre, d'ailleurs – enfin, contre les comptables. C'est une garantie politique majeure. Tout transfert de compétences devra transférer les recettes, sinon annulation, garantie par la Constitution.

Mais on a fait mieux. On a dit : "Un an après le transfert des compétences, clause de rendez-vous, et on fait le bilan, et on compare : que vous a-t- transféré, qu'est-ce que cela vous a coûté ? Et on se remet à niveau, un an à près." Parce que, vous savez, les évaluations un an avant, cela ne vaut pas grand-chose.

Mais cela ne suffit pas. On a fait une autre concession. On a donné une autre preuve de confiance : la Commission en charge de l'évaluation des transferts.

Le gouvernement a dit : "Tout ce que nous proposerons sera suspect." Il s'est tourné vers le Sénat et il a dit au Sénat : "La Commission d'évaluation des charges transférées, vous la composez vous-mêmes ; ce que vous proposerez sera bien décidé." Est-ce qu'on peut faire plus ?

Mais cela ne suffisait pas, on a encore fait plus : la date des transferts. Vous savez que c'est un sujet majeur. A quelle date doit-on arrêter les compteurs pour savoir ce qu'il y a de recettes à transférer pour compenser des dépenses ? Le Sénat a voulu 2004, sauf si 2002 est plus favorable pour les élus. Le gouvernement a accepté. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? Est-ce nous qui avons choisi la date, Daniel ? Non, ce sont les sénateurs qui, en votre nom, nous ont proposé cela.

J'estime qu'autour de ces quatre garanties, nous sommes en droit d'attendre un climat de confiance entre vous et nous, non pas parce que je le demande, mais parce que je le prouve par les quatre décisions qui ont été prises de façon solennelle.

Mais on a encore été beaucoup plus loin. Les élus que vous êtes - maires, d'abord, mais certains d'entre vous sont également conseiller général ou conseiller régional - que disent-ils ? "On en a assez de recevoir des dotations, parce que, les dotations, l'Etat nous les transfère une année et puis, quand l'Etat est généreux, on nous donne chaque année l'inflation en plus, mais jamais la croissance." Ce n'est pas vrai que vous vous dites cela ? Partout, on se dit cela. Alors, on a voulu financer les transferts de compétences autrement que par des dotations, parce que les dotations privent les collectivités territoriales de l'autonomie. On a choisi autre chose : on a choisi de vous déléguer deux impôts, et pas des moindres, dont l'immense avantage pour vous est qu'il s'agit d'impôts dynamiques, c'est-à-dire d'impôts dont l'assiette, c'est-à-dire les recettes vont pouvoir évoluer non pas en fonction de l'inflation, mais de la croissance économique. C'est le cas de la TIPP qui est naturellement indexée sur l'activité économique de notre pays. Les collectivités locales pourront donc bénéficier de cet impôt dynamique. Et c'est le cas également de la taxe sur les conventions d'assurances automobile et habitation. Qu'est-ce qu'il vaut mieux ? Déléguer aux collectivités une dotation qui sera par définition stérilisée ou des impôts qui seront par définition cohérents avec l'évolution de la croissance ?

Alors, ensuite, on nous a dit : "Mais les communes, elles sont les oubliées." Et croyez-moi que Daniel et Jacques n'ont pas été les derniers à porter ce message. Mais d'abord, Mesdames et Messieurs les Maires, les communes, c'est plus difficile de leur déléguer des compétences, parce que, de tous les niveaux de collectivité, la commune est celui qui a le plus de compétences. Chaque maire le sait bien : on est compétent pratiquement pour tout, juridiquement et dans le regard de nos concitoyens, c'est encore pire. Il était donc parfaitement normal que les communes aient moins de secteurs délégués nouveaux, puisque les communes ont la compétence la plus large par rapport aux départements et encore plus par rapport aux régions.

Malgré tout, nous avons tenu à déléguer aux communes la question du logement étudiant, uniquement sur demande des communes - c'est l'AMF qui nous l'a demandé – et le logement social : toutes les communautés de communes sans condition de seuil seront compétentes pour les aides à la pierre. Toutes.

Et permettez-moi de vous dire que cela n'a pas été simple de négocier cela avec l'échelon départemental. Vos représentants peuvent en témoigner. Il a fallu arbitrer, il a fallu choisir. Nous avons arbitré : les communautés de communes pourront le faire, avec les possibilités de l'appel à compétences pour exercer des responsabilités dévolues au département ou à la région. Les communes ne sont pas oubliées dans notre projet de décentralisation.

Il y a encore plus. J'ai vu qu'il y avait un appel concernant les SDIS, et les pompiers. Vaste sujet, et pas uniquement pour

vous, cher Michel CHARASSE. Cela coûte cher, mais cela marche bien. Et attention à ce que nous disons, les uns et les autres, sur le sujet. Vos SDIS, pendant tout l'été, ont fait un travail absolument remarquable. Et à ceux qui demandaient, d'ailleurs, qu'ils soient fonctionnarisés ou étatisés, moi, j'ai répondu que ce serait une grave erreur, notamment pour les départements, de se décharger de responsabilités qui sont des responsabilités de proximité que vos concitoyens attendent et apprécient. Si les départements se coupent de ces responsabilités, un jour, ils seront mis sur la sellette et, dans la proximité entre les départements et les Français, la question des compétences en matière de SDIS, cela compte beaucoup.

Deuxième élément, tous les gouvernements ont été - souvent à juste raison, d'ailleurs - accusés de décider et de laisser payer les autres. Et bien, moi, j'ai décidé de deux changements considérables. Il y aura désormais une Conférence nationale des SDIS tripartite (élus, pompiers, Etat) avec avis conforme. Rien ne pourra se décider de nouveau sans que chacun ait pu donner son opinion, les élus ayant la majorité. C'est un progrès ou pas ? Oui, c'est un progrès et cela permettra, d'ailleurs, d'éviter, si vous voyez ce que je veux dire, qu'il y ait deux discours : un discours à Paris et un discours pour le Congrès départemental des sapeurs-pompiers. Il n'y en aura qu'un seul. La démocratie se nourrit aussi de la transparence et de la loyauté.

Mais je vais plus loin : l'évolution des dépenses. On va transférer une partie de la taxe sur les conventions d'assurances pour financer les SDIS, parce que c'est vrai que les SDIS coûtent cher, parce que la sécurité des Français, cela coûte cher, et j'en sais quelque chose. Je pense que là aussi, Monsieur le Président, je vous amène des réponses qui correspondent aux inquiétudes légitimes des élus.

Mais vous avez également souhaité que le contrôle de légalité soit moins lourd. Et bien, il le sera puisque le projet de loi prévoit que moins d'actes seront transmis et qu'ils pourront enfin être transmis par voie télématique.

Vous avez également demandé que soit allégée l'organisation administrative de certaines élections non professionnelles qui sont une charge très lourde et en quelque sorte indue pour les communes. Et bien, je vous le dit, vous n'aurez plus à organiser les élections aux Chambres de commerce et d'industrie en 2004, vous n'aurez plus à organiser la mutualité sociale agricole en 2005 et je vais poursuivre la réflexion sur l'organisation des élections prud'homales. Cela, ce sont des décisions aussi, qui n'étaient pas si facile à prendre.

Vous m'avez demandé enfin que l'Etat soit plus ouvert aux nouvelles technologies. J'ai arrêté le règlement technique des machines à voter électroniques et je peux vous annoncer que les communes qui seront volontaires pourront les utiliser dès les prochaines élections européennes en 2004.

Dans le même esprit, je veux également vous annoncer que la nouvelle carte nationale d'identité électronique sera une réalité avant le début de l'année 2007. Vous n'aurez plus à envoyer par courrier des formulaires en plusieurs exemplaires aux préfectures, mais simplement les envoyer par voie télématique. Et nos concitoyens pourront, grâce à cette carte, effectuer la quasi-totalité des démarches administratives en ligne, y compris avec vous. Cela aussi va alléger le travail de vos mairies et de vos collaborateurs.

Je voudrais, en terminant, parler de deux sujets qui vous tiennent et qui me tiennent à cœur.

Le premier, c'est la sécurité. La sécurité, c'est la mission de l'Etat. Les premiers résultats sont là, ils sont simples : en 2001, la délinquance en France a augmenté de 7,4 % ; en 2002 - j'en prends sept mois, de 2002 - la délinquance a augmenté de 1,32 %, et en 2003, sur les dix premiers mois de l'année, la délinquance a reculé de 3,5 %. Je ne dis pas cela pour me glorifier, mais si c'était dans l'autre sens, je ne sais pas qui aurait gagné la guerre, mais j'ai une petite idée de celui qui l'aurait

perdue. Et il n'y a aucune raison de ne pas reconnaître que cela baisse là où cela augmentait. Et d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les Maires, la réalité de cette baisse, elle est d'abord due au travail des policiers et des gendarmes qui ont travaillé plus et qui ont travaillé mieux.

Mais moi, j'ai un remerciement à vous faire. C'est que, l'an passé, à la même époque, l'affaire du redéploiement, cela créait des troubles et des inquiétudes - y compris pour Joseph à la tribune. Je ne dis pas que tout est réglé, mais j'espère, pour l'immense majorité d'entre vous, avoir prouvé ma totale bonne foi. Il y a aujourd'hui 20 % de gendarmes de plus la nuit dans vos cantons, dans vos campagnes et dans la ruralité. Et ce n'est pas un hasard si la délinquance baisse. Pas assez, il y en a encore beaucoup, mais ce n'est pas un hasard si elle baisse, parce qu'il y a plus de gendarmes dehors, la nuit et le week-end, grâce au redéploiement police/gendarmerie et aux communautés de brigades. Et bien, les maires n'ont pas été un frein à la réforme et à la modernisation, ils ont été un soutien constant.

Que veulent-ils, les maires ? Qu'il y ait plus de monde sur le terrain, de jour comme de nuit, et le week-end comme en semaine. Alors, j'ai donné des instructions et je vérifie qu'elles soient appliquées. D'abord, les résultats de la délinquance dans vos communes : c'était parfaitement anormal que vous découvriez en lisant le journal local le lendemain matin, ce qui s'était passé la nuit dans votre commune. Le maire, c'est l'élu. Il est quand même normal qu'il soit informé avant le localier. Et maintenant, cette information, c'est un droit. Avant, pour avoir l'information du commissaire de police ou du commandant de groupement, il fallait être ancien ministre ou avoir vocation à le devenir. Remarquez, la seconde catégorie est plus nombreuse que la première. Mais ce n'était pas normal, parce que cela créait des inégalités entre vous. Maintenant, tous les maires ont un droit double : quelle est la réalité de la délinquance dans ma commune et quels sont les moyens en gendarmes et en policiers que l'Etat y consacre. Et personne ne peut vous répondre que cela ne vous regarde pas car c'est, maintenant, un droit qui vous est reconnu.

L'année dernière, je me souviens de l'été qu'on a passé sur la question des gens du voyage. Combien d'entre vous me disaient : "Mais, alors, Monsieur SARKOZY, qu'est-ce que c'est cet Etat où quand on dépasse d'une minute le temps sur le parcmètre, on a une contravention et on peut venir sur nos terrains à 80 caravanes s'installer plusieurs jours, voire plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans que personne n'ose rien dire ?" La loi a été votée. On a divisé par deux les problèmes que causait le stationnement des gens du voyage sur nos terrains. Je ne dis pas, là non plus, que cela a été résolu, mais je peux vous dire que le dernier été ne ressemblait pas au précédent du point de vue de cette question. Maintenant les gens du voyage savent que la loi existe, et cela fait réfléchir, car chacun sait que je la ferai appliquer.

Sur la prostitution : oh, le charivari que j'ai entendu là-dessus ! Spécialement de gens qui n'habitent pas les quartiers où il y a des prostituées. La loi a été votée, nous l'avons engagée, cette loi est aujourd'hui appliquée. Je sais qu'elle ne plaît pas à tout le monde, mais c'est la loi.

Pareil pour les halls d'immeubles. Cela a fait beaucoup de bien que quelques magistrats courageux prennent des décisions. Quand il y a eu occupation d'un hall d'immeuble, que les gens n'en pouvaient plus dans leur immeuble de voir des voyous casser les boîtes aux lettres, empêcher les gens de rentrer, il y a eu deux ou trois décisions qui ont condamné à un mois de prison, cela a fait réfléchir tous les autres. Comme par hasard, on a moins d'affaires d'occupation sauvage des halls d'immeubles. Cela prouve que, quand on a une volonté de faire quelque chose, et bien, on peut faire bouger notre pays, mais il ne faut pas s'étonner que notre pays ne bouge pas, si on n'a pas la volonté de le faire bouger.

S'agissant des menaces sur les élus locaux, Monsieur le Président, j'ai fait voter une loi où le simple fait de menacer un élu local, et notamment un maire, est maintenant passible - le

simple fait de le menacer - de 2 années d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. La législation précédente, vous l'avez oubliée, eh bien, je vais vous la rappeler : dans la législation précédente, il fallait, pour que le maire obtienne une condamnation, que la menace soit réitérée ou matérialisée. Autrement dit, il fallait attendre qu'il soit par terre avec un oeil au beurre noir pour qu'on veuille bien réagir. Eh bien, moi, j'ai une autre conception des choses : on insulte un maire, on passe au tribunal, point final. On n'a pas à insulter un élu local qui représente la démocratie. Accepter cela, c'est accepter tout. Et moi, vous l'avez compris, ce n'est pas dans ma politique.

Les pouvoirs des policiers municipaux : je veux le dire là aussi, la police municipale, ce n'est pas un risque. La police municipale rend service, elle est complémentaire de la police nationale et tout ce que font les policiers municipaux, c'est autant de moins qu'ont à faire les policiers nationaux, qui peuvent se consacrer à autre chose. Et bien, j'ai renforcé les pouvoirs de vos policiers municipaux. Ils peuvent accéder aux informations permettant d'identifier le propriétaire d'un véhicule volé, ils peuvent ordonner la mise en fourrière d'un véhicule. C'était invraisemblable ce qui se passait avant. Pour qu'un policier municipal puisse mettre en fourrière un véhicule, il fallait attendre qu'un policier national arrive. Quelle perte de temps ! Quelle perte d'argent ! Quelle perte d'énergie ! Je veux également que vous puissiez créer de véritables postes d'encadrement dans la police municipale. Et pourquoi pas ? Je souhaite que vous puissiez recruter d'anciens cadres de la police nationale pour encadrer vos policiers municipaux. Ce sera très bien pour les jeunes retraités de la police nationale et ce sera très bien pour les actifs de la police municipale qui seront alors encadrés par des gens qui ont une expérience professionnelle.

Je veux faire la même chose avec l'immigration. L'immigration - et j'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure - c'est un sujet que je vais prendre à bras-le-corps de la même façon que je me suis saisi des problèmes d'insécurité. La France n'avait plus aucune politique d'immigration. Moi, je vous le dis, Maires de France, la France ne peut pas être le seul pays au monde qui ne puisse décider de qui a le droit de rentrer sur notre territoire national et de qui doit en sortir. Ceux qui ont des papiers sont les bienvenus, ceux qui n'ont pas de papiers seront systématiquement reconduits dans leur pays.

Je veux d'ailleurs que l'on m'explique au nom de quoi accompagner un Roumain en Roumanie, un Bulgare en Bulgarie serait contraire aux droits de l'homme. Au nom de quoi, ce que font tous les autres, la France ne devrait pas ou ne pourrait pas le faire ? Alors, je veux que les choses soient claires. Les Maires, maintenant, vont être associés à la Commission du titre de séjour, chargée de vérifier la situation administrative des ressortissants étrangers présents sur notre territoire. Vous aurez davantage de pouvoir pour prévenir les mariages blancs. Les attestations d'accueil, vous pourrez les vérifier et également vérifier les conditions d'exécution des procédures de regroupement familial. A quoi cela sert de délivrer des attestations d'accueil si on peut dire n'importe quoi sans que personne ne vérifie ? A quoi cela sert d'obliger un maire à célébrer un mariage dont il sait pertinemment que c'est un détournement de procédure ? Les maires ne l'acceptent plus parce que eux respectent le travail qui est le leur. Et j'ai fixé une règle très simple : nous doublerons le nombre de personnes qui seront accompagnées dans leur pays parce qu'elles n'ont pas de papiers.

Mesdames et Messieurs, si nous continuons dans la situation de laisser-faire que j'ai connue, alors, il faudra pas s'étonner de la montée de l'amalgame, du racisme et de la xénophobie. Si avoir des papiers ou ne pas en avoir, c'est la même chose, j'aimerais que l'on m'indique pourquoi voudriez-vous que les honnêtes gens demandent des papiers.

Si la France est décidée à accepter n'importe quoi, alors il faut que nous ayons un débat devant les Français pour en tirer toutes les conclusions. La France n'a pas à rougir. La France est un pays ouvert qui doit le rester. La France est un pays généreux qui doit le rester. Mais si nous continuons à regarder sans rien faire le nombre de clandestins augmenter dans notre pays,

viendra un jour où nos concitoyens nous diront : "Pourquoi avez-vous laissé la situation dans cet état-là ?" C'est justement parce que je veux réagir tant qu'il est encore temps que je vous dis cela.

Et puis, il y a un troisième chantier que je vais engager dès le début de l'année prochaine, c'est celui de la prévention de la délinquance. C'est un enjeu considérable que vous vivez au quotidien. La prévention ce n'est pas une politique secondaire. C'est une priorité nationale pour mettre un terme à l'un des phénomènes les plus angoissants de notre société, la progression de la délinquance chez les mineurs. En 10 ans, la délinquance des mineurs a progressé de 80 %. Il faut mettre un terme à cette évolution. Pour la première fois, le Parlement va pouvoir débattre de cette question de la prévention. Et j'aimerais que vous me consacriez quelques minutes d'attention sur un sujet qui est capital.

En général, dans les débats, l'un dit "prévention" et l'autre dit "répression". Répression, on voit à peu près ce que cela veut dire ; mais une fois qu'on a dit "prévention", on arrête tout de suite parce qu'on ne définit jamais ce qu'est la prévention.

Mesdames et Messieurs les Maires, la prévention, ce n'est pas une politique sociale. Donner le RMI à quelqu'un qui n'a rien, c'est une obligation sociale parce que personne ne doit pouvoir rester sans ressources. Mais en quoi donner le RMI détourne-t-il de la violence ? Donner des allocations chômage aux chômeurs, c'est une politique sociale parfaitement nécessaire ; mais au nom de quoi l'allocation chômage détournerait-elle de la violence ? On confond prévention et politique sociale.

Deuxième remarque, pourquoi la prévention ne marche pas ? Parce qu'il n'y a pas de patron, parce que tout le monde est responsable, donc personne n'est responsable ; moi, je veux désigner un responsable de la politique de prévention. Et dans mon esprit, les choses sont claires : le plus efficace pour porter une politique de prévention, c'est le maire, parce que c'est le maire qui connaît sa population. C'est le maire qui est près du terrain. C'est le maire qui, le premier, est averti quand ça ne va pas dans un quartier, dans un immeuble, dans une famille, parce qu'il est responsable des écoles primaires et des écoles maternelles et qu'il sait mieux que tout autre quelle est la réalité de sa commune. Et il faut avoir le courage de le dire, si on veut mettre en place une politique de prévention dans notre pays, alors il faut en confier la responsabilité et le pouvoir d'abord au maire.

Je vais faire une deuxième remarque. La prévention, c'est quelque chose d'extraordinaire qui n'est jamais évalué. Une association vous demande une subvention, chaque année elle demande son augmentation ; mais personne ne peut supprimer la subvention, sous peine d'être accusé de remettre en cause les droits de l'homme. Et bien, moi, je mettrai en place un fond interministériel pour aider à la prévention, qui vous donnera des subventions sur des publics ciblés et dans des territoires précisés, mais la subvention ne sera reconduite année après année qu'à la condition qu'il y ait eu évaluation.

Les subventions, c'est l'argent du contribuable. Le contribuable sait être généreux, mais il demande de nous une chose : qu'on évalue l'efficacité de l'utilisation qui est faite de l'argent de leurs impôts.

J'ajoute que, grâce à cette politique de prévention, nous ne laisserons plus des familles seules face à des jeunes qu'elles ne peuvent plus maîtriser. Quand vous pensez que, dans ma région, la Région parisienne, la moitié des familles sont monoparentales, que voulez-vous que fasse une jeune femme qui a des enfants, qui doit travailler dur pour faire vivre la famille, quand les enfants rentrent à 5 heures de l'école et elle, avec une heure de trajet, rentre à 19 heures 30 ou à 20 heures chez elle ? Qu'est-ce qu'on peut lui reprocher à cette mère de famille ? Elle n'en peut plus, elle se trouve seule et désemparée ; c'est elle qui doit être aidée et soutenue : c'est cela, la politique de prévention.

Comment peut-on le faire ? D'abord, en luttant de façon beaucoup plus précoce contre l'absentéisme scolaire : pensez

que l'absentéisme scolaire concerne entre 12 et 15 % des enfants ! Quand vous êtes dans la rue au lieu d'être à l'école, est-ce que la rue n'est pas alors l'école de la délinquance ?

Le maire va pouvoir nous aider à repérer tout de suite un enfant en absentéisme scolaire et en tirer immédiatement les conséquences pour aider la mère de famille.

Deuxièmement, je crois qu'est venu le temps de relancer le débat sur des internats dans les grandes agglomérations, qui sont des filières d'excellence pour des familles, monoparentales notamment, où la mère de famille ne peut plus faire face et doit être soutenue et doit trouver une solution pour assurer un avenir à ses enfants.

Je crois également qu'il faut parler aussi de la consommation de la drogue. La drogue, c'est une catastrophe sanitaire. Notre pays a les plus mauvais résultats d'Europe pour la consommation de drogues des plus jeunes. Bien sûr qu'il faut faire de la pédagogie, mais surtout on ne peut pas laisser les familles seules face à ce drame d'une jeunesse qui se drogue et qui le paiera cher pour sa santé.

Et puis, je pense qu'il faut avoir une grande ambition pour tous ces nouveaux emplois que vous avez créés, les uns et les autres. Les emplois de la prévention, les emplois de la médiation sociale, les emplois dans les quartiers. On doit donner à ceux qui les occupent une meilleure formation, on doit leur donner la chance d'une carrière, parce que comment voulez-vous être un facteur de stabilisation si vous-même vous êtes employés dans des conditions qui sont instables ? Comment être un facteur de stabilisation pour la société si soi-même on est en situation d'instabilité ?

Vous le voyez, je suis de ceux qui pensent qu'on peut faire plus et mieux. Je vais même vous dire une chose : je pense que les maires, sur la base du volontariat, devraient pouvoir, comme le font un certain nombre d'entre eux, présider un véritable conseil pour faire des admonestations quand dans certaines familles il y a des enfants qui dérivent, pour faire un rappel à la loi, pour aider, pour avertir, pour soutenir. A quoi cela sert d'avoir tous les maires de France qui font vivre la démocratie française si, dans le même temps, on ne leur donne pas les moyens de signaler quand un enfant ne va pas ?

Pareil, je pense qu'il faut distinguer, repérer les comportements de violence dès le plus jeune âge de l'enfant, dès la petite école, pour que les enfants violents puissent être suivis et qu'on attende pas la catastrophe et d'autres victimes, pour se retrouver dans la situation d'échec où nous sommes aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les Maires, j'ai voulu remettre de l'ordre au plan de la sécurité de notre pays. J'ai voulu redonner une signification à la loi. J'ai voulu que, de nouveau, policiers et gendarmes soient respectés. J'ai voulu qu'il y ait une véritable politique de sécurité dans notre pays. Mais si nous voulons conforter nos résultats, il faut maintenant passer à la seconde étape, une grande, une ambitieuse politique de prévention. Vous en serez le cœur, c'est une responsabilité que vous prendrez

avec le dévouement qui a toujours été celui des maires de France.

Je voudrais, en terminant, vous dire une chose. Cela fait 19 mois que je suis là, eh bien, je ne suis pas fatigué. Et je vais vous dire pourquoi je ne suis pas fatigué : parce que j'ai la même passion, celle d'essayer de résoudre les problèmes. Vous savez, c'est un grand privilège que d'être ministre dans le gouvernement de son pays, avoir la possibilité, pendant quelque temps, d'agir sur le quotidien des Français, de réaliser, de changer les choses et d'essayer de les améliorer. Vous savez, je pense que le temps est une denrée si rare qu'il ne doit pas être gâché. Quand on est ministre, on doit se mettre au travail à la première minute de la première heure du premier jour de la première semaine. Il y en a tant qui ont été ministres et qui ne le sont plus et qui ont dit : "Si j'avais su, j'aurais fait plus." Au moins, de ce côté-là, moi, je n'aurai pas de regret.

Et puis, Monsieur le Président, j'ai bien noté que les maires avaient de l'amitié, qu'ils pouvaient avoir de l'affection, mais que ce qui compte, ce sont les décisions. Je voudrais donc vous dire que je viens de signer deux décrets applicables dès les prochaines échéances électorales pour les élus qui quittent leur fonction.

Premier décret : ils bénéficient d'une allocation de fin de mandat pendant 6 mois. Et je considère que c'est normal. Quand on a été élu pendant des années, que l'on démissionne à la fin de son mandat ou que l'on soit démissionné par ses électeurs, il me semble normal compte tenu de ce qu'on a fait pour la démocratie dans son village ou dans sa commune, de pouvoir bénéficier d'une allocation de fin de mandat pendant 6 mois. Après tout, il n'y a aucune raison que vous soyez traités mieux que les autres, mais pas moins bien. Or, il faut bien le reconnaître, les élus, étaient plutôt moins bien traités.

Et puis, le deuxième décret : il revalorise le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents d'EPCI, ce qui se traduira très concrètement par une augmentation de 18 à 60 %, selon les cas, de vos indemnités.

Enfin, cela n'intéresse personne, c'est à titre anecdotique, mais je voulais quand même le signaler, nous venons de transmettre pour avis au ministère concerné un autre projet de décret qui étendra la prise en charge des frais de transport, de séjour, engagés dans le cadre d'un mandat spécial. Il était temps que ces mesures soient prises, car c'est aussi cela, la reconnaissance.

Et permettez-moi de vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui jugent les élus mais, en général, ceux qui nous jugent sont ceux qui, soit ont été battus aux élections, ce qui ne leur donne pas une très grande légitimité, soit n'ont jamais eu le courage de se présenter. Pour ceux-là, la légitimité existe encore moins.